

Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont

Compte-rendu du 25 février 2019

Présents :

Collège des élus		Structure	Présent	Donne mandat
ACCART	Michel	Syndicat des eaux de la vallée du Gy et de la Scarpe		
AUDEGOND	Mickaël	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Wailly	X	
BAILLEUL	Alain	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	X	
BERNARD	Marie	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de La Cauchie	X	
BLOQUET	Yves-Marie	Association des Maires du Nord, Ajoint au maire de Courchelette	X	
COTTIGNY	Jean-Louis	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Excusé	Thierry SPAS
DELCOUR	Jean-Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Acq	Excusé	
DESAILLY	Jean-Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Aubigny-en-Artois		
DESFACHELLE	Nicolas	Communauté urbaine d'Arras	Excusé	
FONTAINE	Jean-Paul	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Excusé	
GEORGET	Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Vitry-en-Artois	X	
LACROIX	André	Communauté de Communes Osartis-Marquion	X	
LIBESSART	Bernard	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Montescourt	Excusé	
MERLIER-LEQUETTE	Sophie	Conseil Régional Hauts-de-France		
NORMAND	Arnold	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Roeux	X	
PATRIS	Jacques	Communauté urbaine d'Arras	Excusé	
PHILIPPE	Alain	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Gouves	X	
QUATREBOEUF-S- NIKLIKOWSKI	Marie-Hélène	Conseil Départemental du Nord		
RAOULT	Paul	Noréade	X	
SEROUX	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Haute-Avesnes	Excusé	
SPAS	Thierry	Association des Maires du Pas-de-Calais, Conseiller municipal d'Arras	X	
BRICOUT	Damien	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois		
VANDEWOESTYNE	Martial	Association des Maires du Nord, Maire de Lambres-lez-Douai	Excusé	Arnold NORMAND

Collège des usagers		Structure	Présent	Donne mandat
BARBIER	Gérard	UFC-Que choisir	X	
BAYLE	Olivier	Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy	X	
BRISSET	Hubert	Chambre d'agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais	X	
de GUILLEBON de RESNES	Christophe	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais	Excusé	Hubert BRISSET
DECARSIN	Philippe	Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy	Excusé	
COPIN	Didier	Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France	Excusé	Claudine JOALLAND
JOALLAND	Claudine	Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais	X	
HOUBRON	Pierre	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais		
FORGEREAU	Pierre	Veolia Eau	X	
SENECAUT	Georges	Association Nord-Nature Arras	Excusé	Gérard BARBIER
DUHANEZ	Bernard	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais	X	

Collège de l'Etat		Structure et fonction	Présent	Représenté
LALANDE	Michel	Préfet du Nord - Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie		
SUDRY	Fabien	Préfet du Pas-de-Calais	Excusé	Mandat à DDTM62
MOTYKA	Vincent	DREAL Hauts-de-France, directeur régional		
DEWAS	Matthieu	DDTM 62, directeur départemental	X	Julien JEDELE
GALTIER	Bertrand	Agence de l'Eau Artois-Picardie, directeur général	X	Patricia LEFEVRE
GRALL	Jean-Yves	Agence régionale de santé, directeur régional		
ROCHET	Benoît	Voies Navigables de France, directeur territorial	Excusé	

Etaient également présents

- Christophe MANO, Directeur des espaces publics et naturels à la Communauté urbaine d'Arras
- Grimonie BERNARDEAU, animatrice du SAGE Scarpe amont

Ordre du jour

- Présentation du rapport d'activité annuel 2018
- Elaboration du SAGE : présentation des prestataires et validation de la démarche de concertation
- Présentation des avis rendus par le bureau de la CLE en 2018
- Présentation du 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

1. Hommage à Philippe Rapeneau

M. Spas introduit la réunion en rendant un hommage à M. Rapeneau, disparu brutalement l'été dernier. Il a été l'initiateur du SAGE Scarpe amont, et Président de la CLE durant plusieurs années. Son dynamisme nous fait devoir de continuer à œuvrer pour le territoire comme il l'a fait auparavant.

2. Accueil des nouveaux membres de la Commission locale de l'eau (CLE)

En raison du renouvellement de la CLE, les collectivités siégeant à la CLE ont été invitées à redésigner leurs représentants. Cela a conduit à l'arrivée de nouveaux élus :

- Pour l'association des maires du Pas-de-Calais :
 - o M. Mickaël Audegond, Maire de Wailly
 - o M. Jean-Jacques Thellier, Maire de Berles-Monchel
 - o M. Jean-Michel Desailly, Maire d'Aubigny-en-Artois
 - o Mme Marie Bernard, Maire de La Cauchie
- Pour l'association des maires du Nord :
 - o M. Yves-Marie Blocquet, Maire Adjoint de Courchelettes

Les représentants des EPCI et des départements sont inchangés.

De plus, l'association MNLE Scarpe Sensée ayant été dissoute, elle a été remplacée par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, représenté par Mme Claudine JOALLAND.

3. Présentation du rapport d'activité annuel 2018 de la CLE

Conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement, la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives. Ce rapport est adopté en séance plénière et transmis au Préfet du Pas-de-Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.

Elaboration du SAGE

Les attributaires des trois lots de l'étude pour l'élaboration du SAGE sont présentés. M. Spas explique que le choix a été fait de confier l'évaluation environnementale à un bureau d'étude différent de celui chargé de l'écriture des documents du SAGE pour éviter que ce dernier soit à la fois juge et partie.

Le processus de concertation est présenté. M. Spas explique que la journée d'ateliers du 7 mars a été délocalisée à Avesnes-le-Comte pour répondre à la demande de certains membres des commissions thématiques de ne pas faire toutes les réunions à Arras.

Mme Bernardeau explique que la création d'un panel citoyen permettra de connaître les préoccupations du grand public, aujourd'hui absent des réunions qui se déroulent plutôt entre experts. M. Audegond est favorable à cette proposition qui va dans le sens de l'histoire. Il ajoute que cela permettra de sensibiliser et d'intéresser le grand public aux enjeux de la gestion de l'eau.

M. Spas ajoute que la commission nationale du débat public va également être sollicitée pour désigner un garant chargé de superviser la concertation avec le grand public.

Le processus de concertation présenté prévoit la réalisation de deux ateliers agricoles, dont le premier est prévu le jeudi 28 février. M. Philippe demande si de nombreux agriculteurs sont inscrits. Mme Bernardeau répond que l'animateur du GEDA, chargé de l'organisation de l'atelier, espère avoir une trentaine d'agriculteurs.

Etude hydraulique et sédimentaire

M. Spas indique que l'étude a pris du retard à cause de la réalisation de levés topographiques nécessaires à l'ajustement du modèle.

Etat des lieux des activités de tourisme et loisirs

M. Bayle aimerait développer des sentiers nautiques à destination des canoë-kayaks sur la Scarpe.

L'envasement de la Scarpe a été identifié comme un frein important au développement des activités nautiques. M. Mano donne des informations sur le curage en cours au niveau du bassin d'eau plate. Le curage est dans la dernière semaine. La communauté urbaine doit encore réaliser des bathymétries de contrôle, mais normalement les 36 000 m³ de sédiments ont été évacués. M. Bayle évoque un article paru dans la presse, dans lequel l'entreprise, chargée du curage, indique que ce curage terminé, il n'y aura plus besoin de revenir. M. Mano dément cette affirmation et indique que des curages d'entretien sont bien prévus chaque année. Le volume de sédiments à curer annuellement a été estimé à 5 000 m³.

Pré-localisation des zones humides

M. Spas indique qu'il faudra envoyer un courrier aux maires du territoire pour les informer du passage du stagiaire, et leur proposer de l'accompagner sur le terrain s'ils le souhaitent.

Concertations locales

Il est proposé de travailler sur les problèmes d'érosion et de coulées de boue. M. Bayle demande si ce travail ne sera pas redondant avec l'étude hydraulique et sédimentaire. Mme Bernardeau répond que ce travail sera, au contraire, complémentaire, car plus ciblé et plus opérationnel que ne le sera l'étude.

M. Audegond est favorable à cette proposition. En effet, les coulées de boue cristallisent selon lui les difficultés de bien vivre ensemble, entre un monde agricole qui a ses contraintes d'exploitation, et une population qui subit les coulées de boue. Ces concertations locales, en apportant un éclairage scientifique sur une réalité souvent bien plus complexe qu'on ne l'imagine, permettront de mettre les acteurs autour de la table pour que tout le monde avance ensemble sur ces problématiques.

M. Lacroix ajoute que, lors de la réunion du 19 décembre 2018, les acteurs avaient souligné la perception parfois fautive de certains acteurs sur les enjeux du territoire. Il indique que ces temps d'échange permettront également de réexpliquer certains points ayant été mal compris.

Communication

M. Bayle souligne qu'il appartient aux membres de la CLE de relayer les éléments de communication du SAGE, dont les lettres d'information, et demande si ces documents sont disponibles au format numérique. Ils sont disponibles sur la page internet du SAGE : www.cu-arras.fr/grands-projets/sage-scarpe-amont/documents-sage-scarpe-amont/

Un jeu de rôle sur les enjeux de la gestion de l'eau sera testé sur le territoire de la Communauté urbaine d'Arras au mois de mars. M. Normand aimerait que le jeu de rôle à destination du grand public soit également proposé sur d'autres EPCI du territoire. Mme Bernardeau répond que le dispositif pourra être étendu s'il se révèle probant.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

4. Présentation des avis rendus par le bureau de la CLE en 2018

Le bureau de la CLE a délégué pour rendre des avis. En 2018, le bureau a rendu 3 avis :

Structure	Date	Objet	Avis rendu
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	16/01/2018	Déclarations d'utilité publique (DUP) du captage d'AGNY.	Favorable
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	16/01/2018	Déclarations d'utilité publique (DUP) du captage de WAILLY	Favorable
VNF	13/03/2018	Projet de Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage et d'Entretien de l'unité hydrographique cohérente 8 « Scarpe supérieure ».	Favorable

Dossiers de déclaration d'utilité publique des captages d'Agny et wailly

M. Brisset aurait préféré que les réserves exprimées sur les nouvelles contraintes que le captage de Wailly fera peser sur le monde agricole soient présentées au nom du bureau, et pas seulement au nom de la Chambre d'agriculture.

M. Audegond indique que des travaux ont été entrepris en partenariat avec la DREAL pour rendre la décharge inerte. Il ajoute que la commune travaille à la mise aux normes des assainissements, mais que c'est une tâche difficile car, sans subventions, les mises aux normes coûtent cher aux habitants. L'ancien CCAS de la commune aide chaque année des habitants pour effectuer ces mises aux normes.

Projet de Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage et d'Entretien de l'unité hydrographique cohérente 8 « Scarpe supérieure »

M. Bayle indique que ce plan de gestion constitue un engagement de VNF pour le maintien des conditions de navigation sur la Scarpe et qu'il faudra veiller à ce que cet engagement soit respecté.

M. Blocquet indique avoir déjà évoqué le curage de la Scarpe avec VNF qui lui a répondu ne pas disposer de temps et de moyens suffisants pour l'entretien de l'intégralité du réseau, et que la Scarpe canalisée amont, n'étant pas naviguée, n'était pas une priorité.

M. Spas indique que si les acteurs du territoire se mobilisent pour relancer la navigation sur la Scarpe, VNF sera mis face à ses obligations et ne pourra plus se retrancher derrière cet argument.

Le curage prévu par VNF ne concerne que le chenal de navigation. M. Normand aurait aimé que ce curage soit étendu au droit des quais de déchargement.

MM. Spas et Audegond souhaitent que la CLE reste vigilante sur ce dossier et fasse pression sur VNF pour que ces engagements soient tenus.

5. Présentation du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau

Le 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau a été adopté le 5 octobre 2018 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2019. Il est présenté par Patricia Lefevre.

6. Questions diverses

Cartographie des cours d'eau

M. Jédelé informe les membres de la CLE que la cartographie des cours d'eau a été arrêtée par le préfet du Pas-de-Calais. Elle est disponible sur le site de la préfecture, à l'adresse suivante :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Eau-Travaux/Cours-d-eau/Cartographie>

M. Spas souligne qu'il sera important de réévaluer cette cartographie régulièrement, pour prendre en compte les évolutions au niveau des têtes de bassin, aujourd'hui déclassées en fossés. M. Jédelé répond que la DDTM reste très vigilante sur le cas des têtes de bassin qui préoccupent toutes les CLE.

Etat des lieux du SDAGE Artois Picardie

Mme Lefevre informe les membres de la CLE qu'ils vont être sollicités pour rendre un avis sur le projet d'état des lieux du SDAGE Artois Picardie entre le 8 mars et le 4 avril.

Commission locale de l'eau

Le 25 février 2019

Ordre du jour

- Présentation du rapport d'activité annuel 2018
- Elaboration du SAGE : présentation des prestataires et validation de la démarche de concertation
intégré dans la présentation du rapport d'activité
- Présentation des avis rendus par le bureau de la CLE en 2018
- Présentation du 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau

Rapport d'activité

3

Elaboration du SAGE



Bilan
2018

Attribution du marché

- Lot 1 : Elaboration des documents du SAGE : Geo-Hyd
- Lot 2 : Evaluation environnementale : Auddicé environnement
- Lot 3 : Animation de la concertation : Aasivik

→ **Lot 1** : En attente du processus de concertation

→ **Lot 2** : 1^{ère} version du rapport environnemental

→ **Lot 3** :

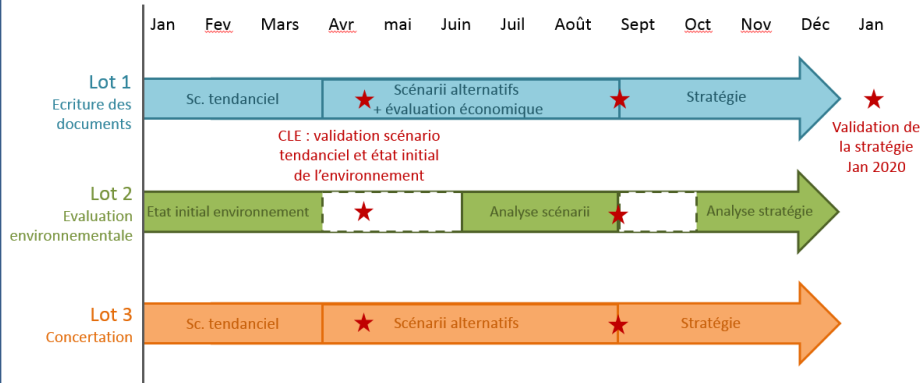
- Réalisation des entretiens préalables à la concertation : ≈30 entretiens
- Réunion de restitution : 38 participants

4

Elaboration du SAGE



Perspectives
2019



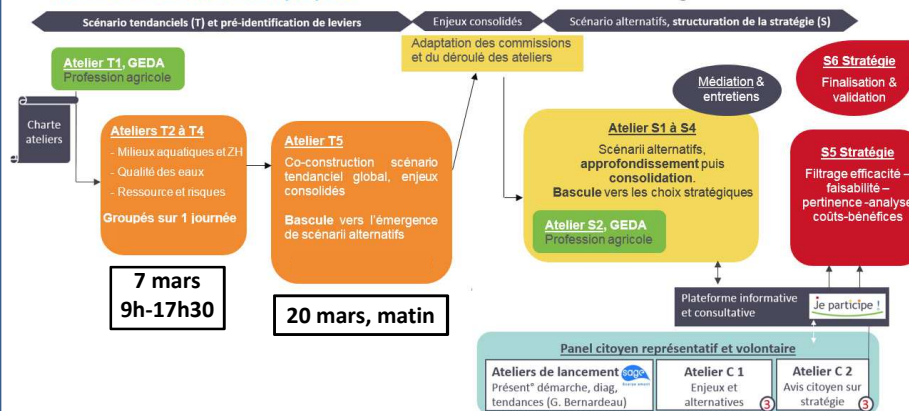
5

Elaboration du SAGE



Perspectives
2019

Processus de concertation proposé



6

Etude hydraulique et sédimentaire



Bilan
2018



Volet hydraulique

- Validation de l'état initial en juin 2018



Coulées de boue à Agnières le 18 mai 2017



Débordement de la Scarpe le 3 août 2008
à Vitry-en-Artois

- Réalisation des levés topographiques
- Construction du modèle hydraulique

7

Etude hydraulique et sédimentaire

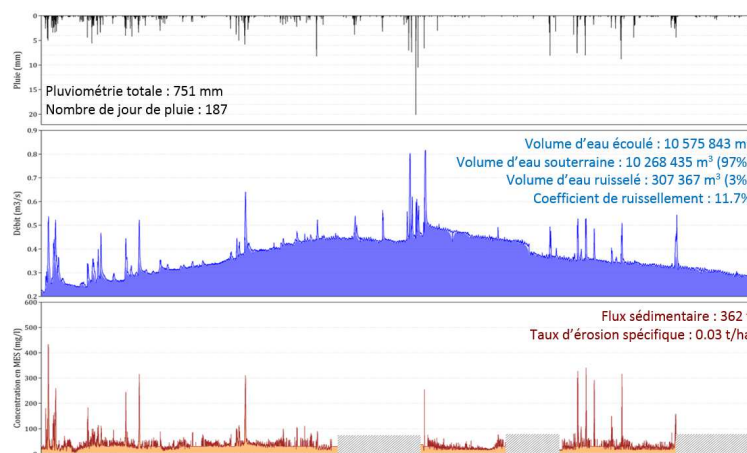


Bilan
2018



Volet sédimentaire

- Mesure des débit et des matières en suspension

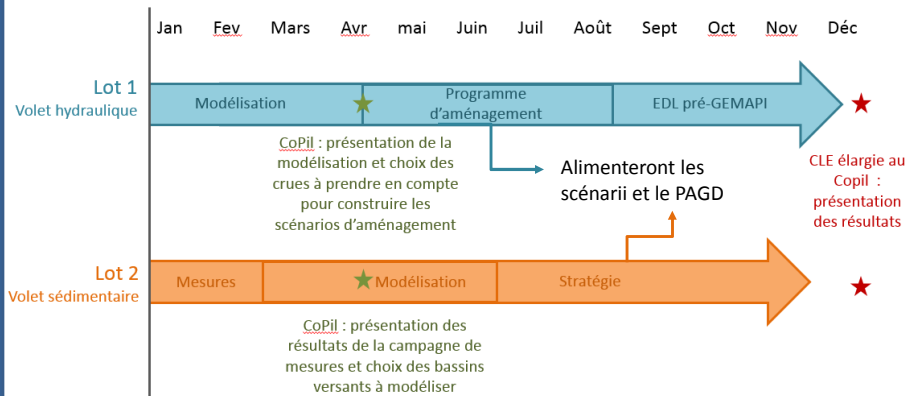


8

Etude hydraulique et sédimentaire



Perspectives
2019



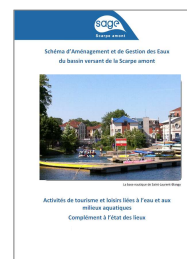
9

Etat des lieux Tourisme et étude historique

Bilan
2018



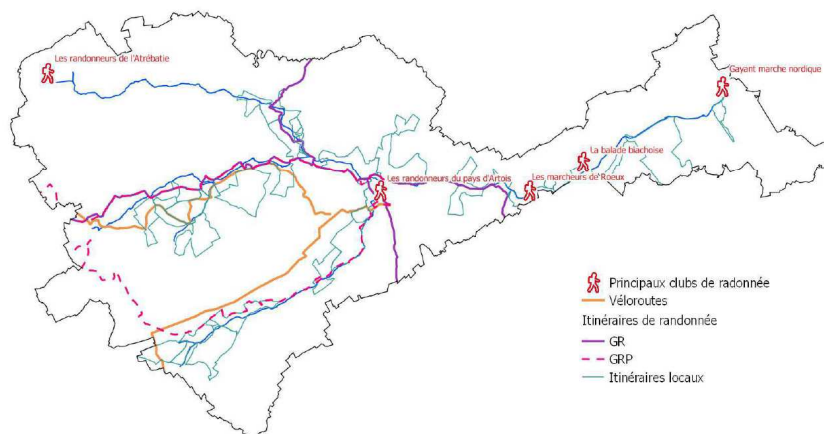
- Etat des lieux tourisme : finalisation du rapport
- Etude historique : Report



10

Etat des lieux Tourisme

Itinéraires de randonnée pédestre et véloroutes

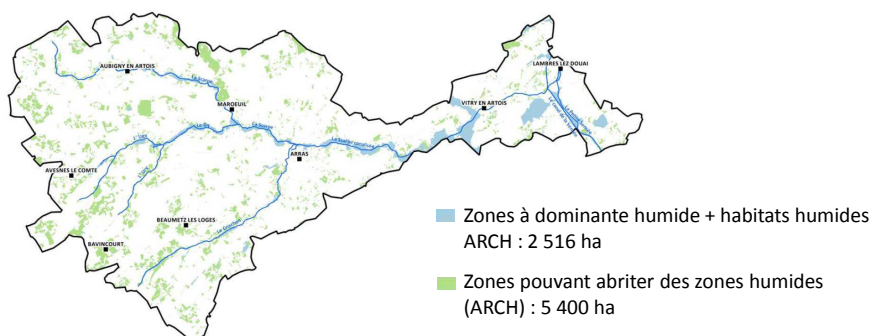


11

Prélocalisation des zones humides

Bilan
2018

- Réunion préparatoire avec les financeurs
- Rédaction de la fiche de stage



12

Prélocalisation des zones humides

Perspectives
2019

- Objectif : identifier les zones humides prioritaires
- Stage : mars à juillet 2019
- Accompagnement technique du CPIE

13

Concertations locales

Perspectives
2019

- Une attente forte des acteurs du territoire pour des actions rapides et concrètes
- Une expérience réussie en 2017-2018
- Proposition : Accompagner le territoire sur 1 sujet choisi par la CLE
 - Enjeu érosion et coulées de boue ?
- Les travaux alimenteront les scénarii du SAGE



14

Communication

Bilan
2018



- Refonte de la maquette des lettres d'information
- Publication des lettres d'information n° 5 et 6
- 1 journée inter-commissions sur l'assainissement collectif : 29 participants



15

Communication

Perspectives
2019

- 2 lettres d'information
- Pas de journée inter-commissions
- 1 jeu de rôle
- Sensibilisation du panel citoyen

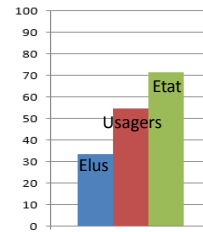


16

1 réunion de CLE

CLE du 19 février 2018

- Présentation et adoption du rapport d'activité annuel 2017
- Point d'avancement sur l'étude hydraulique et sédimentaire
- Présentation et validation du cahier des charges pour l'élaboration du SAGE
- Présentation de l'avis rendu sur le projet de bassin d'orage à Vaudry Fontaine
- Présentation de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)



17

3 réunions de bureau

Bureau du 5 janvier 2018

- Présentation du dossier loi sur l'eau concernant l'aménagement d'un bassin d'orage au site Vaudry Fontaine à Saint-Laurent-Blangy, et avis du bureau ;
- Présentation du cahier des charges de l'étude relative à l'élaboration du SAGE.

Bureau du 21 mars 2018

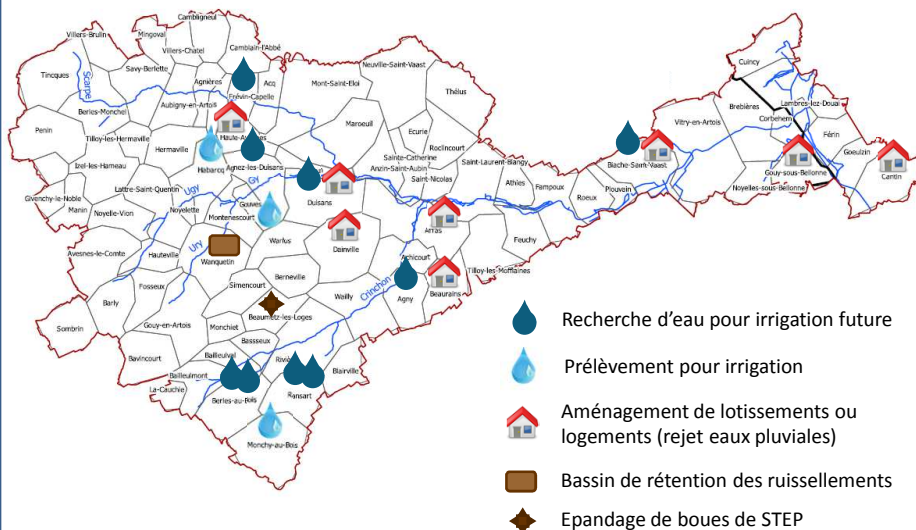
Présentation des dossiers relatifs aux déclarations d'utilité publique (DUP) des captages d'Agy et Wailly.

Bureau du 20 juin 2018

- Etude relative à l'élaboration du SAGE : présentation des attributaires et de la démarche ;
- Etat des lieux des activités de loisirs sur le SAGE : présentation des premiers résultats ;
- Etude historique du SAGE : présentation des pistes de valorisation et calendrier.

18

Dossiers reçus pour information de la CLE



19

Dossiers reçus pour avis de la CLE

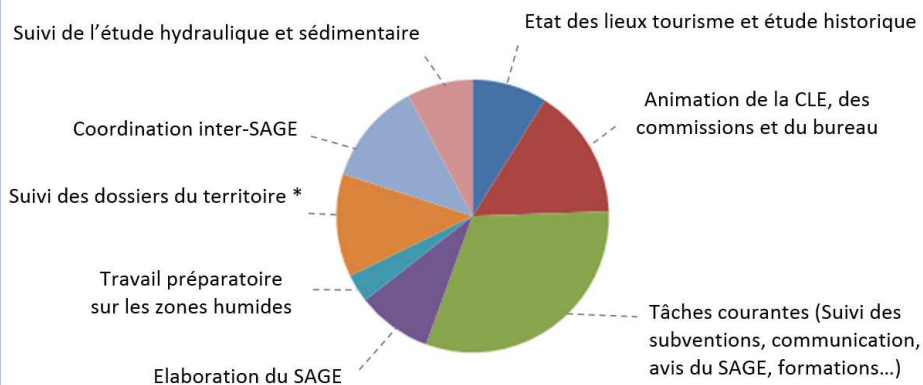
Structure	Date	Objet	Avis rendu
Communauté urbaine d'Arras	16/01/2018	Déclarations d'utilité publique (DUP) du captage d'AGNY.	✓
Communauté urbaine d'Arras	16/01/2018	Déclarations d'utilité publique (DUP) du captage de WAILLY	✓
VNF	13/03/2018	Projet de Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage et d'Entretien de l'unité hydrographique cohérente 8 « Scarpe supérieure ».	✓

Dossiers reçus dans le cadre d'un porter à connaissance

Aucun dossier n'a été transmis

20

Répartition de l'activité de l'animatrice



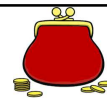
* Suivi de la révision des SCoT et PLUi du territoire, des captages prioritaires, de la concertation sur les problématiques érosion et faucardage et autres projets d'aménagement

Perspectives
2019

Objectifs 2019

	Objectifs	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Elaboration du SAGE	Validation du scénario tendanciel du rapport environnemental	Validation de la stratégie
Etude hydraulique et sédimentaire		
Volet hydraulique	Validation de la modélisation hydraulique et du programme d'aménagement	Validation de l'état des lieux pré-GEMAPI
Volet sédimentaire	Choix des sous-bassins à modéliser et démarrage de la modélisation	Validation de la modélisation sédimentaire et du programme d'actions
Pré-localisation des zones humides	Démarrage du stage	Identification des zones humides prioritaires
Communication	Diffusion de la lettre n°7 1 ^{ère} édition du jeu polu palo	Diffusion de la lettre n°8 2 ^{ème} édition du jeu polu palo (panel citoyen)
Concertations locales	Choix du sujet à traiter	Mise en œuvre de la concertation

Budget



	2014		2015		2016		2017		2018		Budget		Prévisions 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par les EPCI														
Salaires														
Animateur (1 ETP - réel)	33 047,16	23 520,00	24 456,95	17 207,32	44 408,50		45 033,67	39 077,00	46 702,14	31 867,82			48 000,00	28 000,00
Etudes														
Elaboration du SAGE	104 637,12				13 367,50		22 279,00	230 400,00	32 313,50				50 000,00	30 000,00
Etude hydraulique et sédimentaire					224 359,02		7 830,40		31 311,82				65 000,00	
Contribution des EPCI														
Communauté d'agglomération du Douaisis		9 339,50		9 339,50		9 318,00		9 318,00		9 318,00				9 318,00
Communauté de Communes de l'Atrébatie		5 522,00		5 522,00		5 579,50								
Communauté de Communes La Porte des Vallées		5 535,50		5 535,50		5 440,00								
Communauté de Communes Osartis-Marquion		9 771,50		10 067,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50				9 331,50
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois						10 705,00		10 705,00		10 705,00				10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		48 386,00		48 386,00		48 567,00		50 308,50		50 308,50				50 308,50
sous-total	0,00	78 554,50	0,00	78 554,50	0,00	78 962,00	0,00	79 663,00	0,00	79 663,00			0,00	79 663,00
TOTAL EPCI	137 684,28	102 074,50	24 456,95	95 761,82	44 408,50	92 329,50	269 392,69	141 019,00	284 932,54	175 156,14			98 000,00	202 663,00
Excédent ou déficit annuel	-35 609,78		71 304,87		47 921,00		-128 373,69		-109 776,40				324 663,00	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1]	7 075,80		78 380,67		126 301,67		-2 072,02		-111 848,42				17 846,42	
Postes financés par la CUA, structure porteuse														
Salaires														
Secrétaire (estm)	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00			8 000,00	
Directeur (estm)	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00			4 300,00	
sous-total	12 300,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00			12 300,00	0,00
Fonctionnement														
Matériel informatique (réel)	0,00	0,00	0,00	0,00	904,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Matériel (réel)	0,00	0,00	0,00	0,00	316,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Frais de mission (réel)	533,39	32,33	136,72	0,00	316,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			200,00	
Formation					42,11	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00			600,00	
Gaz (estm à partir de 2017)	37,84	24,08	42,11	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00			40,00	
Electricité (estm à partir de 2017)	200,35	127,50	222,94	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00			200,00	
Téléphone (estm à partir de 2017)	36,01	22,34	40,81	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00			35,00	
Eau (estm à partir de 2017)	2,27	1,44	2,52	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00			2,00	
Fourniture (réel à compter de 2016)	55,66	55,66	55,66	55,66	55,66	55,66	55,66	55,66	55,66	55,66			55,66	
Reprographie (estm)	1 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00			1 500,00	
Véhicule Carburant (estm sur frais réel garage 2012)	1 224,08	1 248,48	1 273,45	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00			600,00	
Véhicule Entretien (estm sur frais réel garage 2012)	612,04	624,24	636,72	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00			600,00	
Déplacements en train	300,00	235,00	0,00	506,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			500,00	
Rue (réel)		1 343,60		1 075,00	910,00	910,00	910,00	910,00	910,00	910,00			1 000,00	
Taxe Commission (saie et repas)	0,00	0,00	982,80	1 000,20	651,34	651,34	651,34	651,34	651,34	651,34			1 000,00	
Lettre d'information	4 021,52	3 500,00	5 214,76	4 895,07	6 843,34	3 500,00	5 211,10	2 400,00					6 832,00	3 000,00
sous-total	16 322,52	3 500,00	17 514,76	17 795,07	17 993,34	3 500,00	13 911,10	2 400,00					15 532,00	3 000,00
TOTAL Structure porteuse	16 322,52	3 500,00	17 514,76	17 795,07	17 993,34	3 500,00	13 911,10	2 400,00					15 532,00	3 000,00
Excédent ou déficit annuel	-12 821,52		-14 912,82		-14 493,34		-11 511,10		-12 532,00				-12 532,00	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-32 879,36		-49 091,96		-61 995,38		-73 506,48		-86 038,48				-103 570,48	
Au global pour la Commission Locale de l'Eau														
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1+2]	-25 803,56		28 788,69		58 306,29		-83 952,40		-205 238,90				-113 108,90	

23

Budget 2018



	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par les EPCI					
Salaires					
Animateur (1 ETP - réel)	33 047,16	23 520,00	24 456,95	17 207,32	44 408,50
Etudes					
Elaboration du SAGE	104 637,12			13 367,50	22 279,00
Etude hydraulique et sédimentaire				224 359,02	7 830,40
Contribution des EPCI					
Communauté d'agglomération du Douaisis		9 339,50		9 318,00	9 318,00
Communauté de Communes de l'Atrébatie		5 522,00		5 579,50	
Communauté de Communes La Porte des Vallées		5 535,50		5 440,00	
Communauté de Communes Osartis-Marquion		9 771,50		10 067,50	9 331,50
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois				10 705,00	10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		48 386,00		48 567,00	50 308,50
sous-total	0,00	78 554,50	0,00	78 962,00	79 663,00
TOTAL EPCI	137 684,28	102 074,50	24 456,95	95 761,82	44 408,50
Excédent ou déficit annuel	-35 609,78		71 304,87		47 921,00
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1]	7 075,80		78 380,67		126 301,67

24

Budget 2018



Postes	2014	2015	2016	2017	2018
Salaires	8 000,00	8 000,00	3 500,00	1 750,00	3 700,00
Secrétaire (estim)	4 300,00	4 700,00	9 400,00	9 400,00	5 000,00
Directeur (estim)					
sous-total	12 300,00	0,00	12 900,00	0,00	8 700,00
Fonctionnement					
Matériel informatique (réel)	0,00	0,00	0,00	904,00	0,00
Mobilier (réel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de mission (réel)	533,39	32,10	130,72	316,92	99,30
Formation					
Gaz (estim à partir de 2017)	37,84	24,08	42,11	40,00	40,00
Electricité (estim à partir de 2017)	200,35	127,50	222,94	200,00	200,00
Téléphonie (estim à partir de 2017)	36,67	23,34	40,81	35,00	35,00
Eau (estim à partir de 2017)	2,27	1,44	2,52	2,00	2,00
Fournitures (forfait à compter de 2014)	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00
Reprographie (estim)	1 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Véhicule Carburant (estim sur frais réel garage 2012)	1 224,00	1 248,48	1 273,45	600,00	600,00
Véhicule Entretien (estim sur frais réel garage 2012)	612,00	624,24	636,72	600,00	600,00
Déplacements en train				506,22	518,56
Bus (réel)	320,00	235,00	0,00		0,00
Toute Commission (salle et repas)		1 343,60		1 075,00	910,00
Lettre d'information	0,00		982,80	1 009,20	651,24
sous-total	4 021,52	3 500,00	5 214,78	1 001,96	4 895,07
TOTAL Structure porteuse	16 321,52	3 500,00	17 914,78	1 001,96	17 795,07
Excédent ou déficit annuel	-12 821,52	-16 912,82	-17 795,07	-14 493,34	-11 511,10
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-32 679,16	-49 591,98	-67 387,04	-81 880,38	-93 391,48

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par la CUA, structure porteuse										
Salaires										
Secrétaire (estim)	8 000,00		8 000,00		3 500,00		1 750,00		3 700,00	
Directeur (estim)	4 300,00		4 700,00		9 400,00		9 400,00		5 000,00	
sous-total	12 300,00	0,00	12 700,00	0,00	12 900,00	0,00	11 150,00	0,00	8 700,00	0,00
Fonctionnement										
Matériel informatique (réel)	0,00		0,00		0,00		904,00		0,00	
Mobilier (réel)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Frais de mission (réel)	533,39		32,10		130,72		316,92		99,30	
Formation										
Gaz (estim à partir de 2017)	37,84		24,08		42,11		40,00		40,00	
Electricité (estim à partir de 2017)	200,35		127,50		222,94		200,00		200,00	
Téléphonie (estim à partir de 2017)	36,67		23,34		40,81		35,00		35,00	
Eau (estim à partir de 2017)	2,27		1,44		2,52		2,00		2,00	
Fournitures (forfait à compter de 2014)	55,00		55,00		55,00		55,00		55,00	
Reprographie (estim)	1 000,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00	
Véhicule Carburant (estim sur frais réel garage 2012)	1 224,00		1 248,48		1 273,45		600,00		600,00	
Véhicule Entretien (estim sur frais réel garage 2012)	612,00		624,24		636,72		600,00		600,00	
Déplacements en train							506,22		518,56	
Bus (réel)	320,00		235,00		0,00				0,00	
Toute Commission (salle et repas)			1 343,60				1 075,00		910,00	
Lettre d'information	0,00				982,80		1 009,20		651,24	
sous-total	4 021,52	3 500,00	5 214,78	1 001,96	4 895,07	0,00	6 843,34	3 500,00	5 211,10	2 400,00
TOTAL Structure porteuse	16 321,52	3 500,00	17 914,78	1 001,96	17 795,07	0,00	17 993,34	3 500,00	13 911,10	2 400,00
Excédent ou déficit annuel	-12 821,52		-16 912,82		-17 795,07		-14 493,34		-11 511,10	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-32 679,16		-49 591,98		-67 387,04		-81 880,38		-93 391,48	

25

Budget 2018



Postes	2014	2015	2016	2017	2018
Salaires	8 000,00	8 000,00	3 500,00	1 750,00	3 700,00
Secrétaire (estim)	4 300,00	4 700,00	9 400,00	9 400,00	5 000,00
Directeur (estim)					
sous-total	12 300,00	0,00	12 900,00	0,00	8 700,00
Fonctionnement					
Matériel informatique (réel)	0,00	0,00	0,00	904,00	0,00
Mobilier (réel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de mission (réel)	533,39	32,10	130,72	316,92	99,30
Formation					
Gaz (estim à partir de 2017)	37,84	24,08	42,11	40,00	40,00
Electricité (estim à partir de 2017)	200,35	127,50	222,94	200,00	200,00
Téléphonie (estim à partir de 2017)	36,67	23,34	40,81	35,00	35,00
Eau (estim à partir de 2017)	2,27	1,44	2,52	2,00	2,00
Fournitures (forfait à compter de 2014)	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00
Reprographie (estim)	1 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Véhicule Carburant (estim sur frais réel garage 2012)	1 224,00	1 248,48	1 273,45	600,00	600,00
Véhicule Entretien (estim sur frais réel garage 2012)	612,00	624,24	636,72	600,00	600,00
Déplacements en train				506,22	518,56
Bus (réel)	320,00	235,00	0,00		0,00
Toute Commission (salle et repas)		1 343,60		1 075,00	910,00
Lettre d'information	0,00		982,80	1 009,20	651,24
sous-total	4 021,52	3 500,00	5 214,78	1 001,96	4 895,07
TOTAL Structure porteuse	16 321,52	3 500,00	17 914,78	1 001,96	17 795,07
Excédent ou déficit annuel	-12 821,52	-16 912,82	-17 795,07	-14 493,34	-11 511,10
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-32 679,16	-49 591,98	-67 387,04	-81 880,38	-93 391,48

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Au global pour la Commission Locale de l'Eau										
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1+2]	-25 603,36		28 788,69		58 914,63		-83 952,40		-205 239,90	
Postes financés par la CUA, structure porteuse										
Salaires										
Secrétaire (estim)	8 000,00		8 000,00		3 500,00		1 750,00		3 700,00	
Directeur (estim)	4 300,00		4 700,00		9 400,00		9 400,00		5 000,00	
sous-total	12 300,00	0,00	12 700,00	0,00	12 900,00	0,00	11 150,00	0,00	8 700,00	0,00
Fonctionnement										
sous-total	4 021,52	3 500,00	5 214,78	1 001,96	4 895,07	0,00	6 843,34	3 500,00	5 211,10	2 400,00
TOTAL Structure porteuse	16 321,52	3 500,00	17 914,78	1 001,96	17 795,07	0,00	17 993,34	3 500,00	13 911,10	2 400,00
Excédent ou déficit annuel	-12 821,52		-16 912,82		-17 795,07		-14 493,34		-11 511,10	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-32 679,16		-49 591,98		-67 387,04		-81 880,38		-93 391,48	

26

Budget 2019



Budget	2018		Prévisions 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par les EPCI				
Salaires				
Animateur (1 ETP)	46 702,14	31 987,82	48 000,00	28 000,00
Etudes				
Elaboration du SAGE (stratégie, PAGD, règlement)	230 400,00	32 313,50	50 000,00	30 000,00
Etude hydraulique et sédimentaire	7 830,40	31 311,82		65 000,00
Contribution des EPCI				
Communauté d'agglomération du Douaisis		9 318,00		9 318,00
Communauté de Communes Chaalis-Margival		9 331,50		9 331,50
Communauté de Communes des Campagnes de l'Aisne		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50
sous-total	0,00	79 663,00	0,00	79 663,00
TOTAL EPCI	284 932,54	175 156,14	98 000,00	202 663,00
Excédent ou déficit annuel	-109 776,40		104 663,00	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1]	-111 848,42		-7 185,42	
Postes financés par la CUA, structure porteuse				
Salaires				
Secrétaire (0,2 ETP)	3 700,00		3 700,00	
Directeur (0,1 ETP)	5 000,00		5 000,00	
sous-total	8 700,00	0,00	8 700,00	0,00
Fonctionnement				
Matériel informatique	0,00		0,00	
Matériel	0,00		0,00	
Frais de mission	99,30		200,00	
Formation			600,00	
Gaz	40,00		40,00	
Electricité	200,00		200,00	
Téléphonie	35,00		35,00	
Eau	2,00		2,00	
Fournitures	55,00		55,00	
Reprographie	1 500,00		1 500,00	
Véhicule Carburant	600,00		600,00	
Véhicule Entretien	600,00		600,00	
Déplacements en train	518,56		500,00	
Bus	0,00		500,00	
Toute Commission (salle et repas)	910,00		1 000,00	
Lettre d'info	651,24		1 000,00	
sous-total	5 211,10	2 400,00	6 832,00	3 000,00
TOTAL Structure porteuse	13 911,10	2 400,00	15 532,00	3 000,00
Excédent ou déficit annuel	-11 511,10		-12 532,00	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-83 391,48		-105 923,48	
Au global pour la Commission Locale de l'Eau				
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1+2]	-205 239,90		-113 108,90	

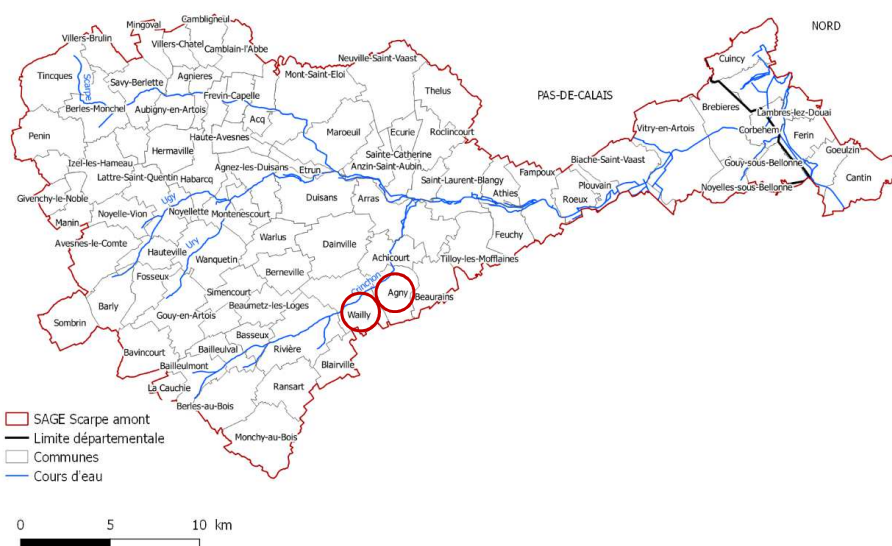
Avis rendus par le bureau

Avis du bureau de la CLE sur les projets de DUP des captages d'Aigny et Wailly



29

Localisation



30

Contexte

Production d'eau potable à la CU d'Arras

- 6 millions de m³/an
- 10 sites de production d'eau potable
- 70% provenant de **Méaulens**



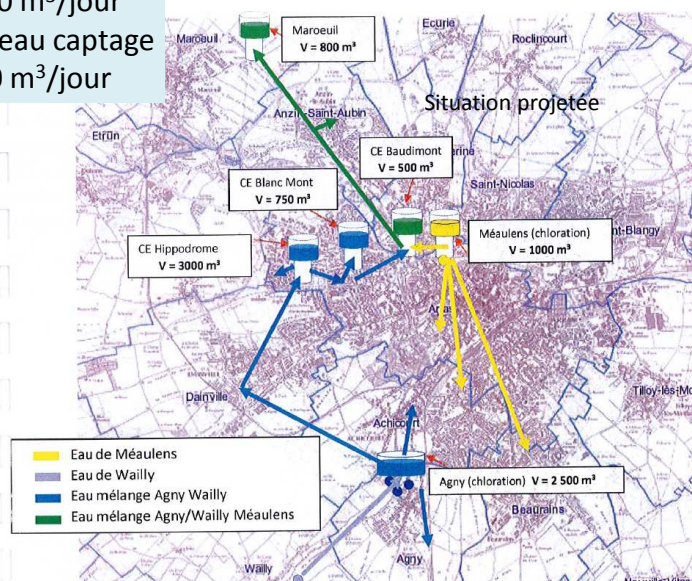
- Difficilement protégeable
- Nécessité de rechercher des ressources alternatives

31

Projets

Projet :

Agny : + 2 000 m³/jour
Wailly : nouveau captage
3 000 m³/jour



32

Impact des projets



Deux projets qui permettent de diminuer la pression sur Méaulens



Des eaux brutes de qualité moyenne mais conformes aux normes de potabilité



Agny : impact quantitatif nul sur le Crinchon



Wailly : impact sur le Crinchon non connu



Impact quantitatif sur les forages voisins non connu



Impact sur les zones humides non connu



Wailly : Ancienne décharge en amont du site : risque de pollution ponctuelle

33

Préconisations

- Impact sur les forages voisins : Apporter des compléments
- Début de la phase d'exploitation : réaliser un suivi de l'impact des captages sur les zones humides alentour ;
- Identifier les zones vulnérables de l'aire d'alimentation des captages (AAC), ainsi qu'un DTMP (diagnostic territorial multi-pressions) afin de prévenir toute dégradation de la ressource, et d'envisager la reconquête de la qualité des eaux brutes ;
- Poursuivre les efforts entrepris pour limiter les volumes prélevés (recherche de fuites, rénovation des réseaux, sensibilisation...), afin de diminuer la pression sur les nappes ;
- **Wailly** : Poursuivre la surveillance du piézomètre situé en aval de la décharge ;
- **Wailly** : Veiller à la mise aux normes des assainissements ;
- **Wailly** : réserves de la chambre d'agriculture sur ce projet en raison des nouvelles contraintes qu'il fera peser sur les agriculteurs, sans contrepartie financière

34

Avis du bureau de la CLE sur le Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage et d'entretien (PGPOD) de l'unité hydrographique cohérente 8 « Scarpe supérieure »



35

Localisation



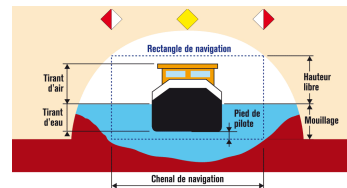
0 5 10 km



36

Projet

Plan de gestion 2019-2029



Objectifs : Garantir une profondeur suffisante pour les bateaux, conformément aux dispositions

- du RGP (règlement général de police) de la navigation intérieure du 1^{er} septembre 2014
- du RGP inter-préfectoral du Nord-Pas-de-Calais du 29 août 2014

Linéaire concerné : 22,8 km

Volume de sédiments à curer : 172 650 m³

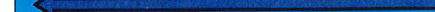
- 42 650 m³ pour un rétablissement des conditions de navigation
- 130 000 m³ d'entretien durant les 10 ans du programme

37

Projet

Calendrier :

Zone de curage		Calendrier prévisionnel										
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Linéaire de la Scarpe supérieure	De Saint-Nicolas à Saint-Laurent	35 650	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
	De Saint-Laurent à Corbéhem											22 000
Quai/appontement/gare/port relai/halte nautique		5 000										



Possibilité d'intervention sur la période du PGPOD dans la limite du volume indiqué

Mode de curage : mécanique, au moyen d'engins flottant, prenant appui sur le plafond du chenal, sur lequel reposera une pelle hydraulique équipée d'un godet de curage

Qualité des sédiments : non inertes, non dangereux

38

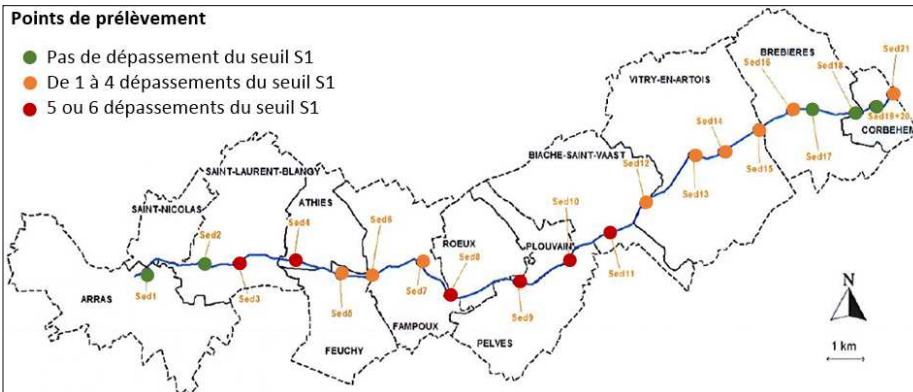
Qualité des sédiments

- Non inertes non dangereux
- Plusieurs dépassements du seuil S1

Zinc : 15 échantillons
 Plomb : 14 échantillons
 Cadmium : 9 échantillons
 Cuivre : 5 échantillons
 Mercure : 5 échantillons
 Nickel : 5 échantillons
 PCB (PolyChloroBiphényles) : 1 échantillon

Points de prélèvement

- Pas de dépassement du seuil S1
- De 1 à 4 dépassements du seuil S1
- 5 ou 6 dépassements du seuil S1



39

Impact

Incidence sur le milieu physique :

- 😊 Incidence positive sur la pratique du canoë-kayak et de la navigation de plaisance
- 😊 Pas de modification des profils en long ou en travers
- 😊 Pas d'incidence sur les eaux souterraines
- 😐 Risque de pollution accidentelle en phase travaux : faible
- 😞 Risque de remobilisation des sédiments : potentiellement élevé → augmentation de la turbidité et des concentrations en micro-polluants

Incidence sur le milieu naturel :

- 😐 Peu d'incidence à condition que le curage soit effectué hors de la période de nidification du Grèbe castagneux

40

Préconisations

Les opérations de dragage seront réalisées entre début août et fin février. Or, le mois d'Août correspond au pic de nidification du Grèbe castagneux (qui nidifie de mars à octobre).

→ organiser le planning annuel afin d'intervenir le plus tard possible sur les biefs Athies-Fampoux et Fampoux-Biache qui sont les plus intéressants pour la reproduction du Grèbe castagneux.

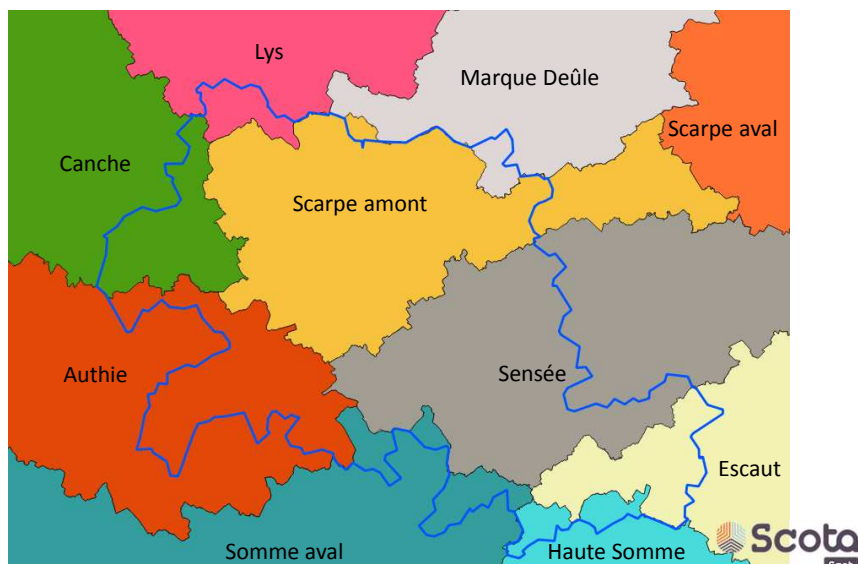
41

Avis du bureau de la CLE sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrageois



42

Localisation



43

Avis

Avis favorable : Un document qui répond aux objectifs identifiés dans le diagnostic du SAGE

Quelques observations

44

Observations

p. 140 du DOO (document d'orientation et d'objectifs), dans la partie consacrée à la gestion du risque d'inondations

« les documents d'urbanisme locaux adaptent les mesures d'interdiction de construire ou les conditions de constructions aux connaissances et informations leur permettant, notamment, de **garantir la conservation des capacités d'expansion naturelle de crue** »

↳ Préciser cette expression pour ne pas se limiter à la seule conservation des capacités existantes, mais envisager également la création de nouvelles zones d'expansion de crue en cas de nécessité.

Ajouter une référence au besoin de solidarité amont-aval, notamment avec les territoires situés hors du périmètre du SCoT

45

Observations

Plusieurs mesures du DOO ciblent les cours d'eau. Elles ne s'appliquent pas aux têtes de bassin Scarpe amont (déclassées, car elles ne répondent pas aux critères de définition des cours d'eau définis dans la loi biodiversité)

Or, la protection de ces têtes de bassin est particulièrement importante

→ Une mention spécifique à ces milieux serait souhaitable.

46

Merci de votre attention

47



11^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Agence de l'Eau
Artois-Picardie

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Rappel des principaux enjeux

- Extension du champ d'intervention à la biodiversité et au changement climatique ;
- Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau ;
- Contexte financier contraint ;
- Moyens humains en réduction constante.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Agence de l'Eau
Artois-Picardie

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Les réunions de travail

- 1 débat d'orientation en Comité de Bassin
- 5 réunions de la Commission Permanente Programme
- 2 séries de réunions des 6 Groupes de Travail en octobre 2017 et mars 2018
- Plusieurs autres réunions informelles
- Des points d'étape à chaque Conseil d'Administration
- Deux lettres de cadrage ministérielles (novembre 2017 et juillet 2018)
- Avis conforme du Comité de Bassin et adoption définitive par le Conseil d'Administration le 5 octobre 2018

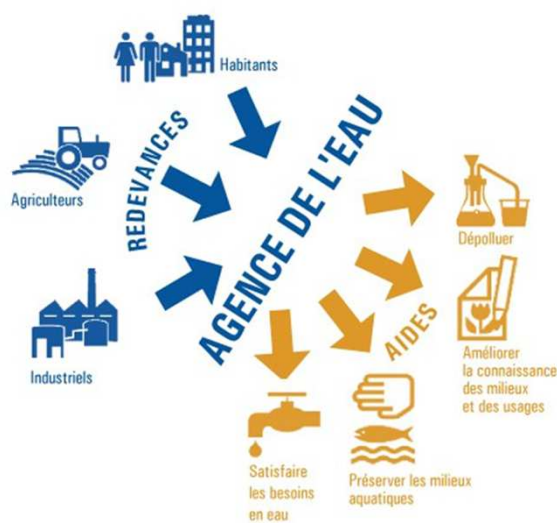


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Le Programme d'intervention



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Principaux points

- **Simplifier**
 - Taux d'aides et modalités d'aide ;
 - Forfaits (dont l'aide à la performance épuratoire pour les « petites » stations) ;
 - Coût journalier ;
 - Dématérialisation ;
 - Plancher de dépenses finançables ;
 - Suppression des avances remboursables en dessous d'un certain seuil ;
 - Regroupement de certaines politiques dans des délibérations uniques (eaux pluviales ; eau potable et protection de la ressource).



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Principaux points

- **Simplifier les modalités d'aide aux collectivités en épuration, assainissement et eau potable :**

25% d'avance

25% de subvention

+15% de subvention

au titre de la solidarité territoriale



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

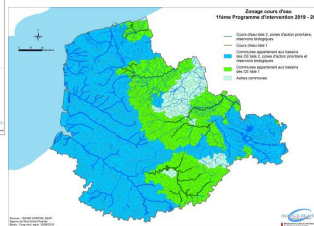
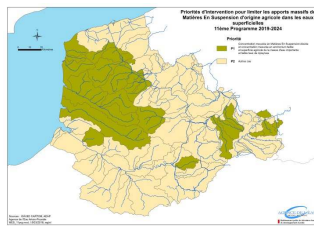
AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Principaux points

- **Prioriser**

- Actualisation des priorités existantes ;
- Introduction de priorités dans les politiques relatives aux milieux naturels.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARCTIQUE-ARCTIQUE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Principaux points

- **Intégrer la transversalité des sujets**

- Ouverture de financements en lien avec l'adaptation au changement climatique ;



- Elargissement de la politique d'intervention aux milieux naturels « hors zones humides ».



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARCTIQUE-ARCTIQUE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

11^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

SCÉNARIO FINANCIER



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Redevances – dispositifs tarifaire et de zonage

- Hypothèses de recettes basées sur :
 - Hypothèses d'assiettes et d'évolution d'assiettes établies sur une période représentative (données 2008-2016) ;
 - Proposition de tarification et modulation de la tarification en fonction de la pression exercée sur le milieu – dispositif de zonage ;
 - Prise en compte de l'écrêtement estimé (plafond mordant).



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Redevances – dispositifs tarifaire et de zonage

- **Le dispositif tarifaire :**

- **Baisse générale des taux**

- -10% en général ;
- -20% pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte – rejets d'origine domestique ;

- **Exceptions (fixées au niveau national) :**

- Redevance de prélèvement pour hydroélectricité ;
- Redevance pour protection du milieu aquatique ;
- Redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage ;
- Redevance pour pollutions diffuses.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Redevances – dispositifs tarifaire et de zonage

- **Le dispositif de zonage :**

- **Zonage unique pour les redevances pour pollution de l'eau ;**

- **Majoration des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau dans les communes à enjeu eau potable.**



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Redevances – dispositifs tarifaire et de zonage

- Le produit attendu des redevances

	Montant prévisionnel (M€)
Usagers domestiques et assimilés	693
Industries	57
Agriculture	94
Autres	2
TOTAL prévisionnel à percevoir	846
TOTAL hors Redevance pour Pollution Diffuse affectée à l'Agence Française pour la Biodiversité et écrêtement lié au plafond de recettes	801



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Autorisations de Programme

Domaines d'interventions	Montant (En M€)
D1 - Connaissance, planification, gouvernance	55
D2 - Mesures générales de gestion de l'eau	464
D3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau	327
TOTAL Domaines 1, 2 et 3	845
Hors Domaines	269
TOTAL Domaines + Hors domaines	1 114



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

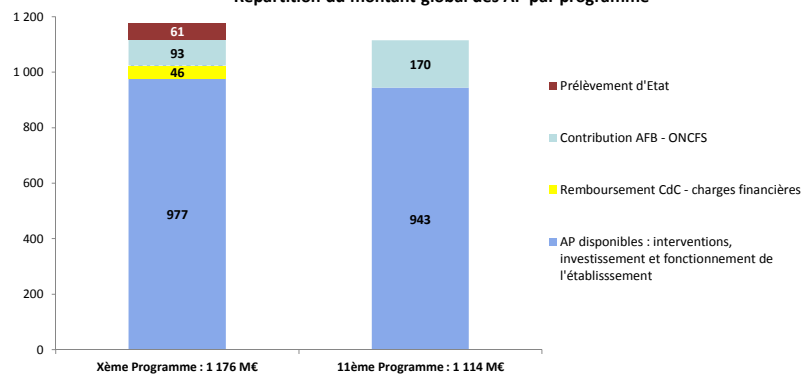


AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Autorisations de Programme

Répartition du montant global des AP par programme



Le montant des Autorisations de Programme disponibles pour les interventions, l'investissement et le fonctionnement s'élève à 943 M€ contre 977 M€ au Xème Programme, soit une baisse de 34 M€, dont 26 M€ imputables à la seule baisse des primes de performance épuratoire.



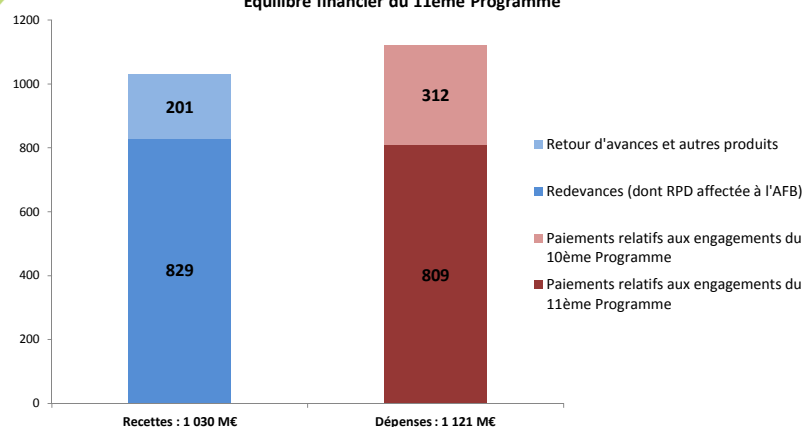
11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Scénario financier

Equilibre financier du 11ème Programme



L'équilibre est atteint par la consommation du Fonds de Roulement, attendu à 120 M€ à fin 2018.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Scénario financier

Catégorie d'usagers	Redevances (M€)	Aides (AP en M€)	Ratio Aides/Red. 11 ^{ème} Programme
Collectivités	695	663	0,95
Acteurs économiques	57	60	1,05
Agriculture	94	100	1,07
Total	846	824	



11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

11^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 DÉLIBÉRATIONS GÉNÉRALES



11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Modalités générales des interventions financières

- **Principaux points**

- **Modalités d'attribution des participations financières** (contenu des dossiers de demandes, détermination du montant de la participation financière, notification et exécution de la décision...) ;
- **Plancher de montant d'opération (10.000 €) comme critère d'éligibilité ;**
- **Suppression des avances remboursables en dessous d'un certain seuil :**
 - 50 000 € pour les collectivités ;
 - 100 000 € pour les opérateurs économiques ;



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Zonages d'intervention

- **Etablir des critères d'éligibilité ou de priorité pour les politiques d'intervention via 6 zonages :**
 - Solidarité territoriale ;
 - Macropolluants ;
 - Enjeu eau potable ;
 - Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides ;
 - Cours d'eau ;
 - Matières en suspension.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Solidarité territoriale

- Critère d'éligibilité pour attribuer un taux de subvention majoré (+15%) pour les travaux relatifs aux :
 - aux ouvrages d'épuration ;
 - aux réseaux d'assainissement ;
 - à l'eau potable.

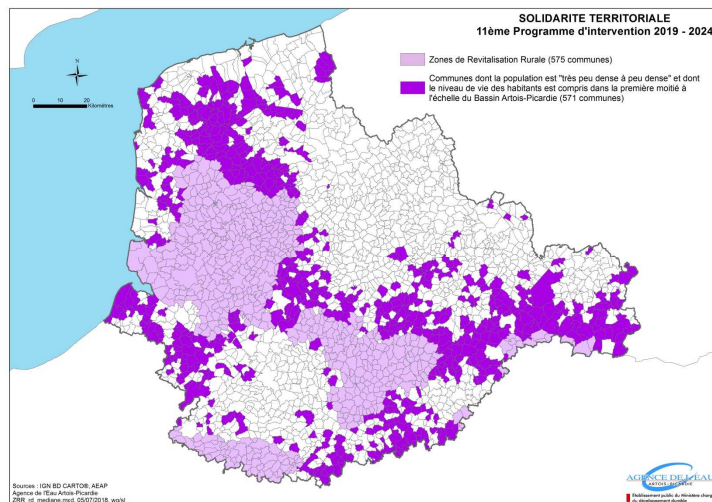


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Solidarité territoriale



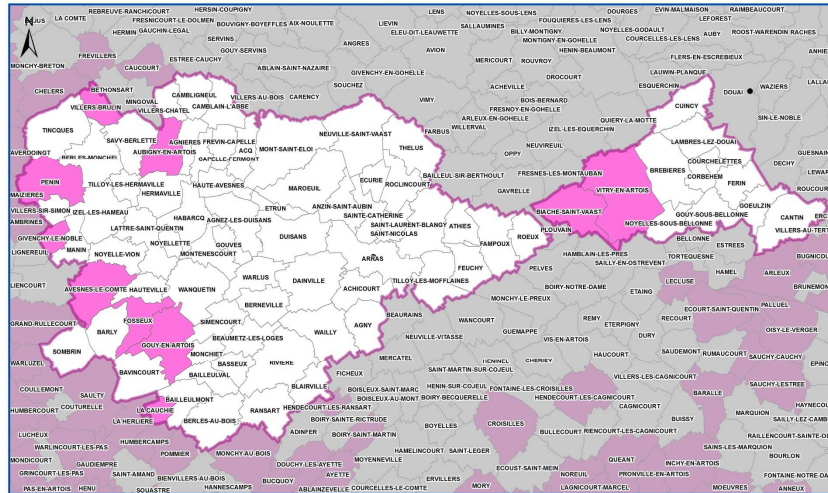
11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Solidarité territoriale

SOLIDARITÉ TERRITORIALE : SAGE SCARPE AMONT



Agence de l'Eau Artois-Picardie
Département public de l'État chargé
de l'aménagement de l'eau

0 2 4 6 km

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

Communes éligibles à la solidarité territoriale

Communes non éligibles à la solidarité territoriale

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

Macropolluants

- Critère de priorité pour l'attribution des participations financières relatives :
 - aux ouvrages d'épuration des collectivités ;
 - aux réseaux d'assainissement ;
 - à la gestion des eaux pluviales ;
 - à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles.



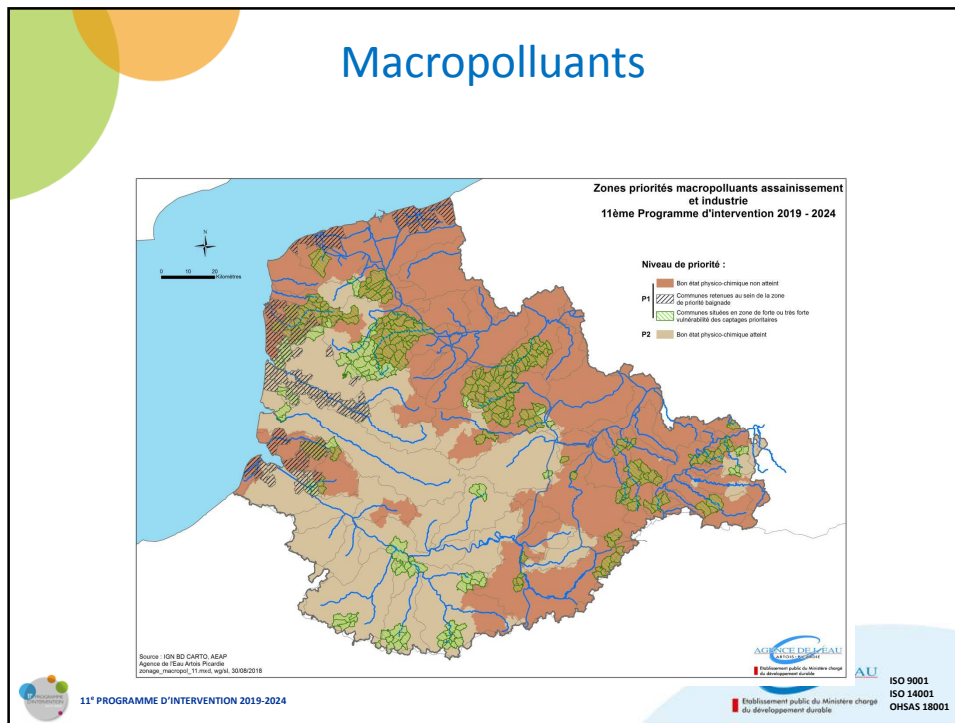
11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

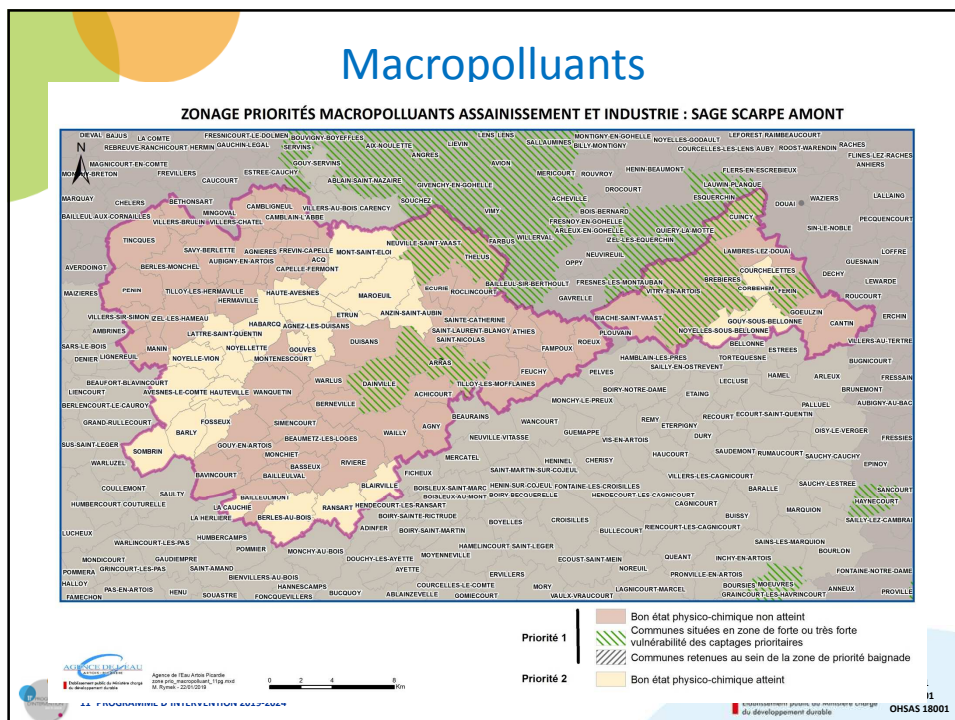
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Macropolluants



Macropolluants



Enjeu eau potable

- Critère d'éligibilité pour l'attribution des participations financières relatives :
 - à l'assainissement non collectif ;
 - aux raccordements aux réseaux publics de collecte.
- Critère de priorité pour l'attribution des participations financières relatives :
 - à la lutte contre les pollutions diffuses et notamment le développement de l'agriculture biologique ;
 - aux opérations de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE).

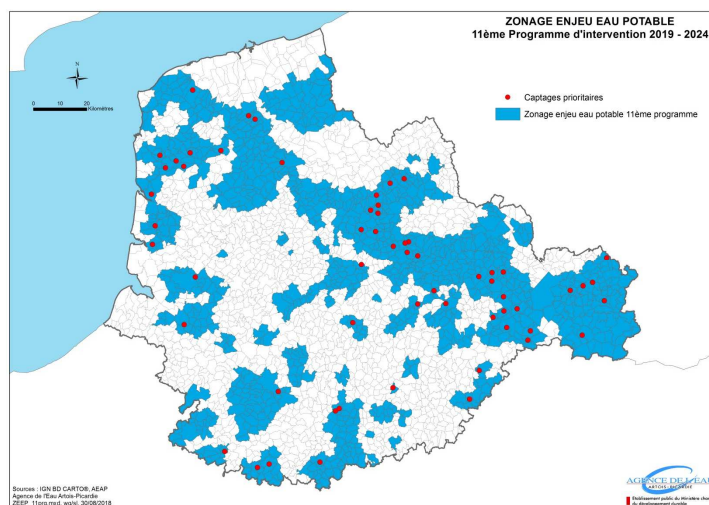


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Enjeu eau potable

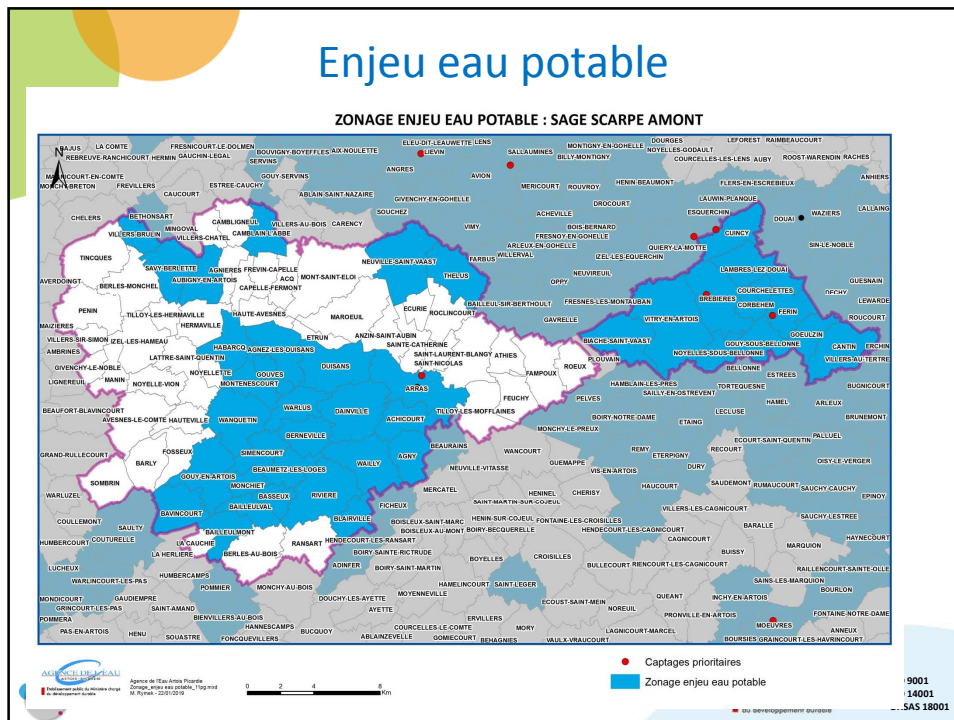


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Enjeu eau potable



Matières en suspension

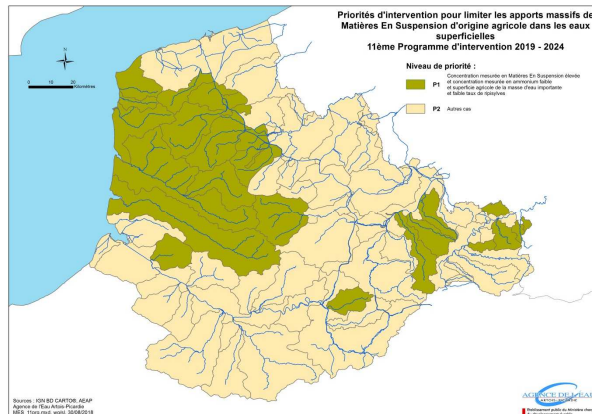
- Critère de priorité pour l'attribution des participations financières relatives à la lutte contre l'érosion des sols agricoles.

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

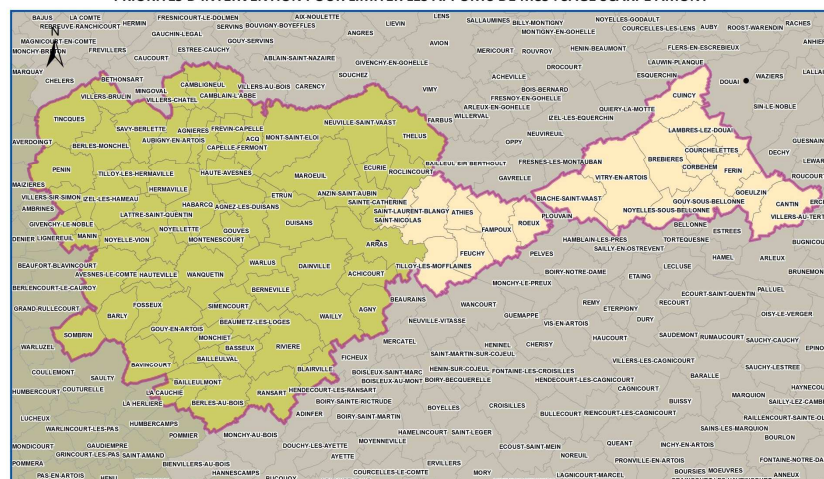
Matières en Suspension



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

Matières en Suspension

PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR LIMITER LES APPORTS DE MeS : SAGE SCARPE AMONT



Programme de maintien de l'agriculture en zones humides

- Critère d'éligibilité pour l'attribution des participations financières relatives au programme de maintien de l'agriculture en zones humides.



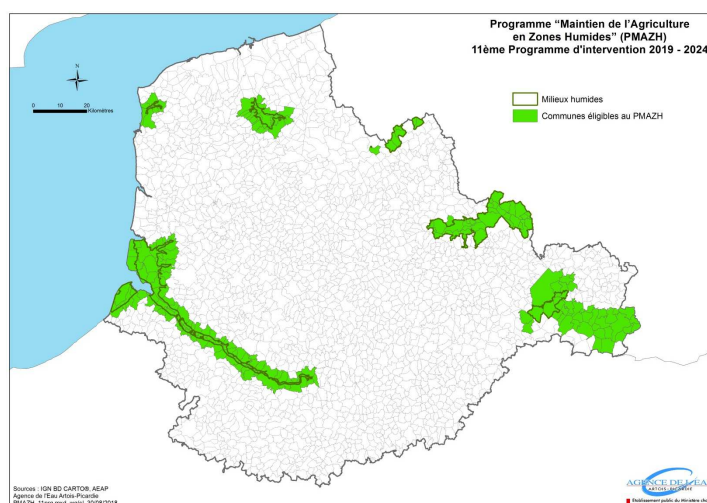
11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Programme de maintien de l'agriculture en zones humides



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

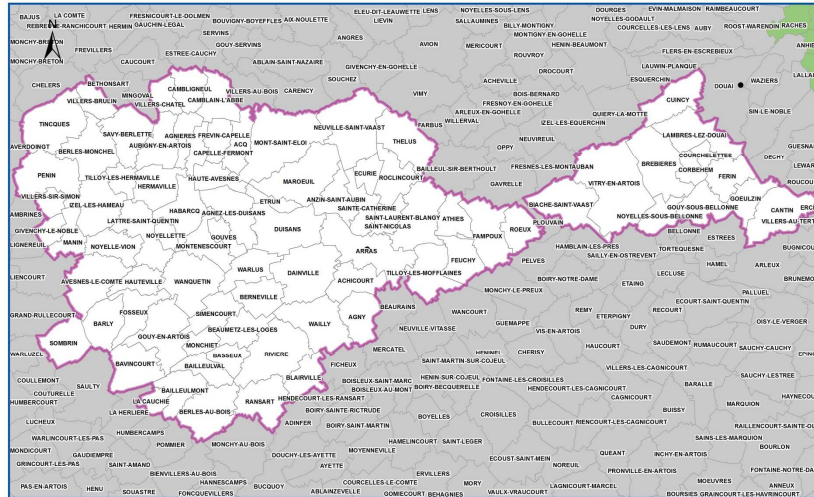


AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Programme de maintien de l'agriculture en zones humides

PROGRAMME MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (PMAZH) : SAGE SCARPE AMONT



Cours d'eau

- Critère de priorité pour l'attribution des participations financières relatives :
 - à l'entretien et la restauration des cours d'eau ;
 - au curage des sédiments toxiques ;
 - au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.

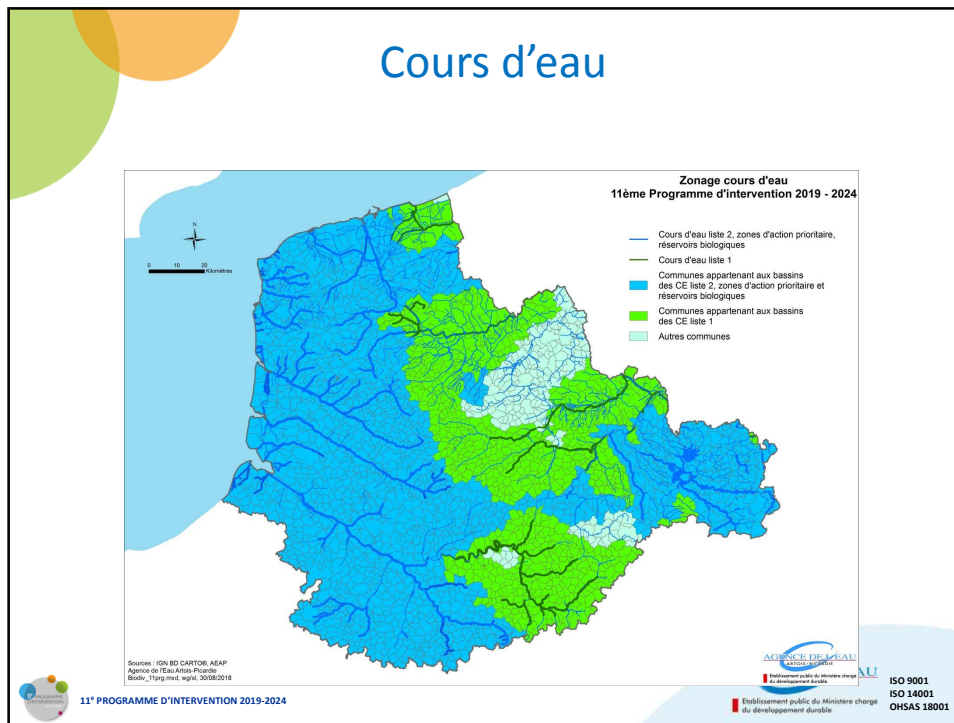


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

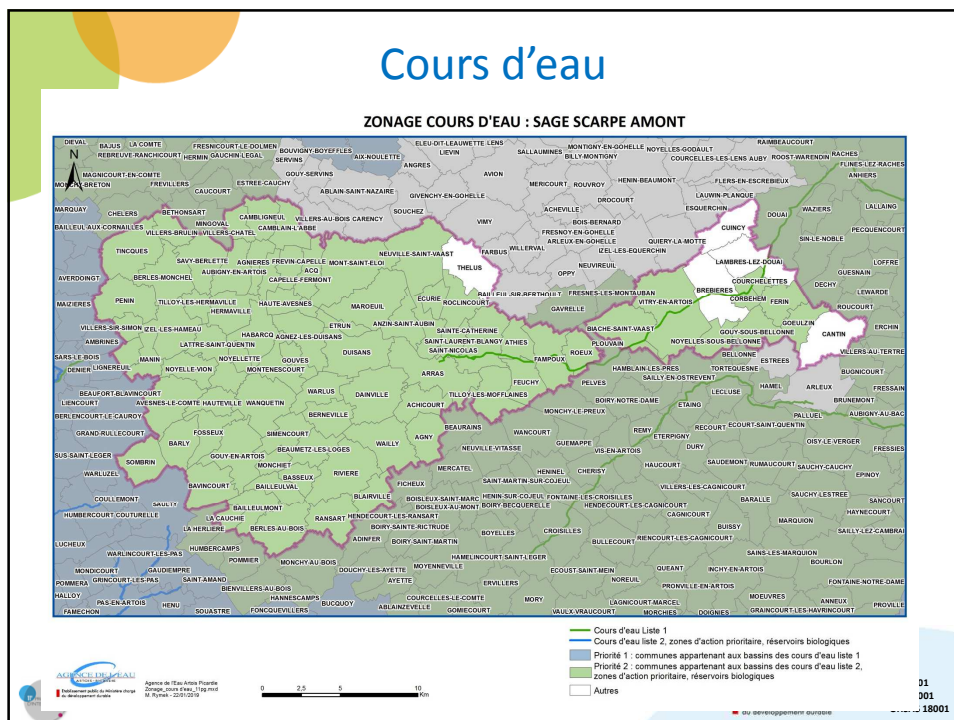


ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Cours d'eau



Cours d'eau



Programme Concerté pour l'Eau (PCE)

- **Objectifs des PCE**

- Prise en compte globale des problématiques eau à l'échelle de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) ;
- Programmation financière pour les opérations importantes ;
- Priorisation des opérations ayant un impact sur le milieu (DCE) et répondant aux exigences européennes (ERU) ;
- Simplification administrative en dessous de 300 000 € de participation financière .



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Agence de l'Eau
Artois-Picardie
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Programme Concerté pour l'Eau (PCE)

- **Principes des PCE**

- Toute opération eau et assainissement doit être inscrite dans un PCE
- Pour les réseaux d'assainissement :
 - Part fixe :
 - 250.000 € par EPCI-FP ;
 - 100.000 € pour les communes et syndicats intercommunaux ;
 - Maintien d'une part variable (4,5 € par habitant) ;
- Application des priorités du zonage « macropolluants » pour l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Agence de l'Eau
Artois-Picardie
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

11^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

DÉLIBÉRATIONS D'INTERVENTION



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Délibérations relatives aux mesures générales de gestion de l'eau (« petit cycle »)

- **Ouvrages d'épuration des collectivités territoriales ;**
- **Assainissement non collectif ;**
- **Réseaux d'assainissement ;**
- **Raccordement aux réseaux publics de collecte ;**
- **Aides à la performance épuratoire ;**
- **Assistance technique départementale ;**
- **Amélioration de la qualité du service d'eau potable.**



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Ouvrages d'épuration des collectivités territoriales

- **Objectif** : soutenir les travaux relatifs aux ouvrages d'épuration des eaux usées et à la valorisation des sous-produits. L'amélioration des performances énergétiques constitue un objectif associé.
- **Critère d'exclusion** : les non-conformités ERU pour les équipements (hors gestion du temps de pluie) ;
- **Critères d'éligibilité** :
 - existence d'un programme d'actions « gestion du pluvial » pour 39 agglomérations prioritaires ;
 - prix minimum de la part assainissement à 1,30 € HT/m³ à partir de 2020 ;
- **Financements ouverts** :
 - aux études liées à l'efficacité énergétique (existant et neuf) ;
 - aux travaux liés à l'efficacité énergétique (neuf) et à la biodiversité (limite de 5% du montant finançable).



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Assainissement Non Collectif

- **Objectif** : dans les territoires concernés par l'assainissement non collectif, réduire le danger pour la santé des personnes et/ou le risque avéré de pollution de l'environnement ;
- **Critère d'éligibilité** : zones à enjeu environnemental, zones à enjeu sanitaire et communes à enjeu « eau potable » ;
- **Coût plafond** à 8.000 € TTC/installation ;
- **Financement** uniquement des installations antérieures au 1^{er} janvier 2013 ;
- **Soutien** uniquement à la maîtrise d'ouvrage publique des travaux.



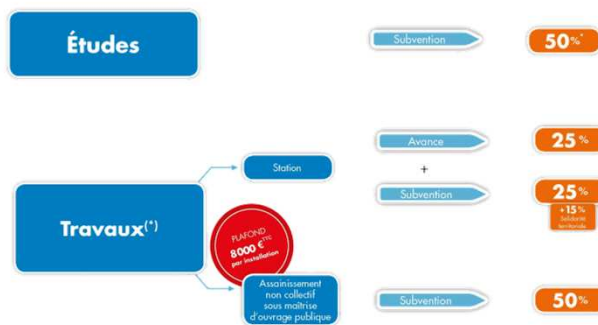
11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Ouvrages d'épuration des collectivités territoriales et assainissement non collectif



*Sauf cas particuliers



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Réseaux d'assainissement

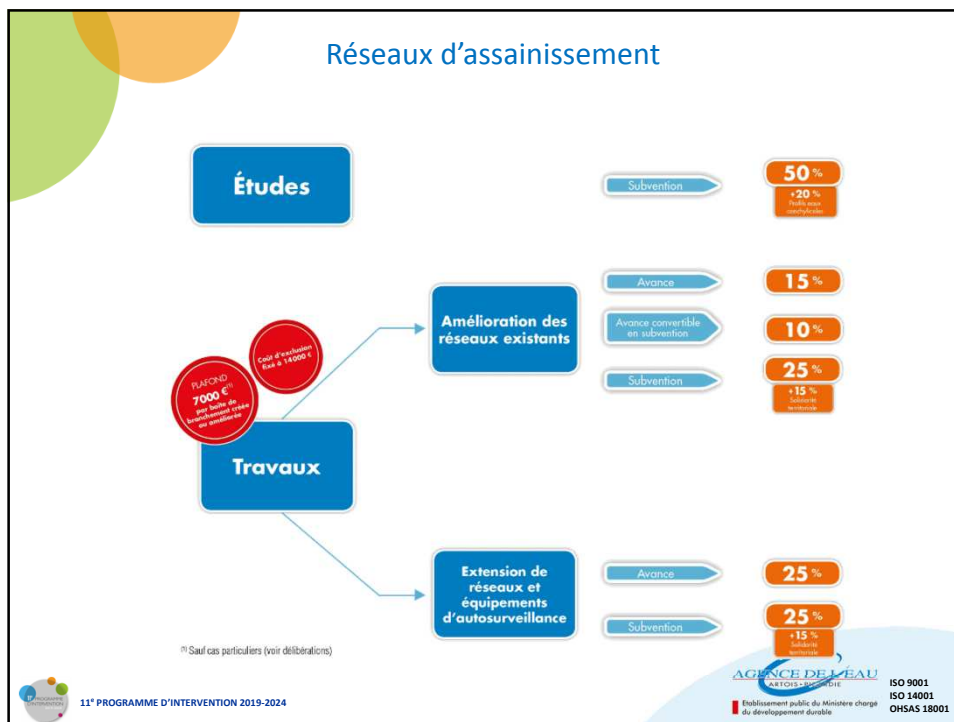
- **Objectif** : soutenir les opérations relatives aux réseaux d'assainissement dans les zones d'urbanisation existante.
- **Critères d'éligibilité** :
 - existence d'un programme d'actions « gestion du pluvial » pour 39 agglomérations prioritaires ;
 - prix minimum de la part assainissement à 1,30 € HT/m³ à partir de 2020 ;
 - 10 branchements par opération ;
- **Critère d'exclusion** : les opérations d'extension de collecte pour les systèmes d'assainissement non conformes ;



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001



Raccordement aux Réseaux Publics de Collecte

- **Objectif :** dans les zones classées en assainissement collectif, soutenir les raccordements ou de mise en conformité des raccordements aux réseaux publics d'assainissement ;
- **Signature d'une convention de partenariat** entre la collectivité et l'Agence ;
- **Limites des aides** pour les réseaux anciens à des zones à enjeu (baignade et eau potable) ;

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Raccordement aux Réseaux Publics de Collecte

Conditions :

Sur réseau neuf et réhabilité : dans tout le bassin Artois-Picardie

Sur réseau ancien : dans les secteurs à enjeux

Raccordement

Subvention

50 %

PLAFOND
1 200 €
(accroissement simple)

PLAFOND
3 600 €
(accroissement complexe)

Gestion des
eaux pluviales

Subvention

50 %

PLAFOND
800 €



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Aide à la Performance Epuratoire

- **Objectif : inciter les maîtres d'ouvrage à exploiter au mieux les systèmes d'assainissement (réseaux et stations d'épuration) ;**
- **Des critères d'éligibilité pour l'ensemble du parc (dont un prix minimum de la part assainissement à 1,30 € HT/m³ à partir de 2020) ;**
- **Des primes forfaitaires pour les stations de 200 à 2.000 EH**
 - 4 000 € pour les 160 stations de 200 à 1 000 EH ;
 - 6 000 € pour les 100 stations de 1 001 à 2 000 EH ;
- **Prime proportionnelle à la quantité de pollution domestique collectée et éliminée pour les stations de capacité supérieure ou égale à 2.000 EH ;**
- **Un coefficient de performance spécifique au 11^{ème} Programme pour la consommation énergétique et la prise en compte de la biodiversité.**



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Appui à l'Assistance Technique Départementale

- **Objectif : soutenir les Départements pour la réalisation de missions d'assistance technique auprès des communes rurales dans les domaines de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource en eau ;**
- **Prévu en 2019 ;**
- **Pour les années ultérieures, du fait notamment de la mise en place d'un forfait pour l'aide à la performance épuratoire pour les « petites » stations, les modalités de l'appui à l'assistance technique départementales seront précisées au cours de l'année 2019.**



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Alimentation en eau potable

- **Objectif : soutenir les études et travaux visant**
 - une utilisation maîtrisée et économe des ressources en eau ;
 - le déplacement, l'adaptation et la sécurisation des ouvrages d'eau potable existants situés en partie dans les zones d'aléa fort d'un Plan de Prévention des Risques ;
- **Critères d'éligibilité : prix minimum de la part eau potable à 1,30 € HT/m³ à partir de 2020 ;**
- **Taux d'intervention majoré pour l'amélioration de la performance des réseaux.**

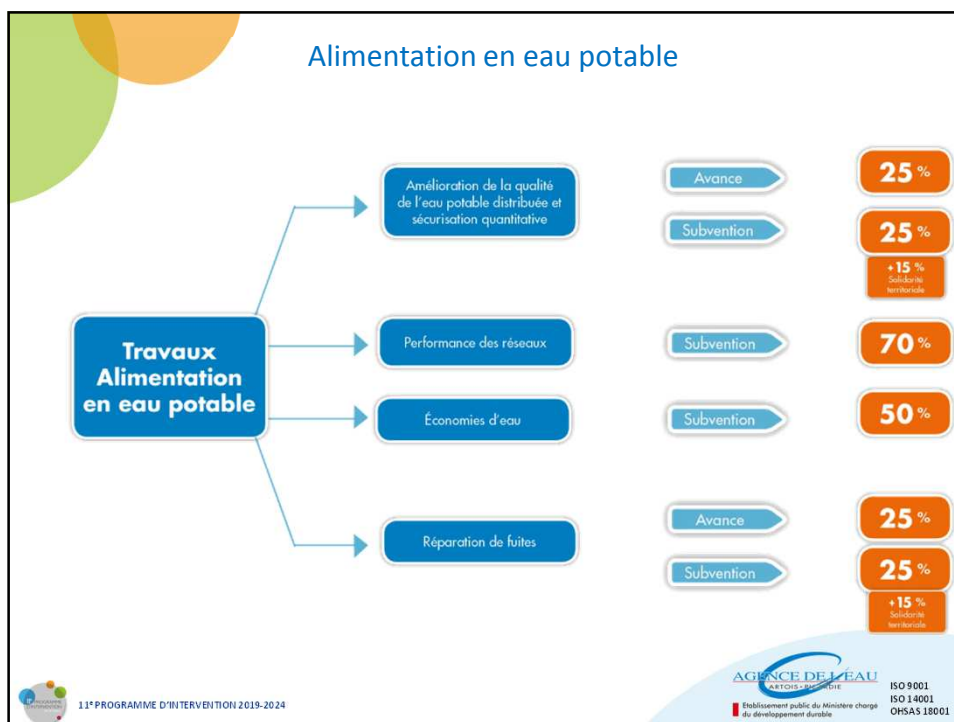
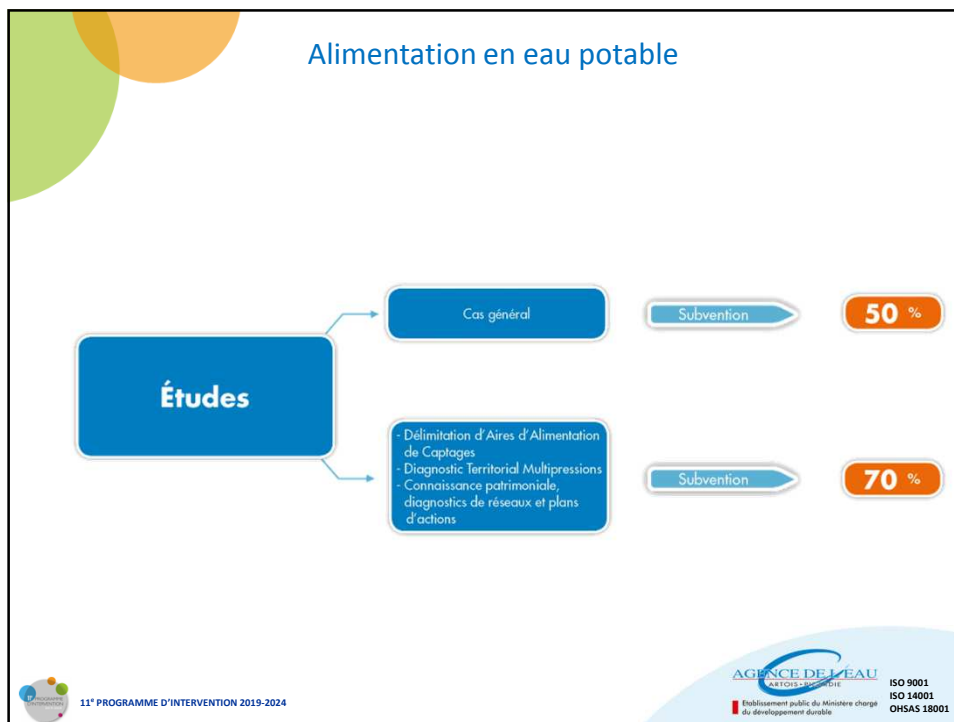


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001



Délibérations relatives aux mesures territoriales de gestion de l'eau (« grand cycle »)

- Gestion des eaux pluviales et de ruissellement ;
- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles ;
- Lutte contre les pollutions diffuses ;
- Protection et gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques

- Objectif : accompagner à la fois les actions :
 - de maîtrise des déversements des réseaux au milieu naturel ;
 - de ralentissement dynamique des écoulements à l'origine d'inondations liées au ruissellement ;
- Critère d'éligibilité de certaines aides : existence d'un programme d'actions « gestion du pluvial » pour 39 agglomérations prioritaires ;
- Critères de priorités :
 - Zonage « macropolluants » en milieu urbain ;
 - Zonage « matières en suspension » en milieu rural ;
- Taux d'intervention majoré pour les techniques « vertes ».

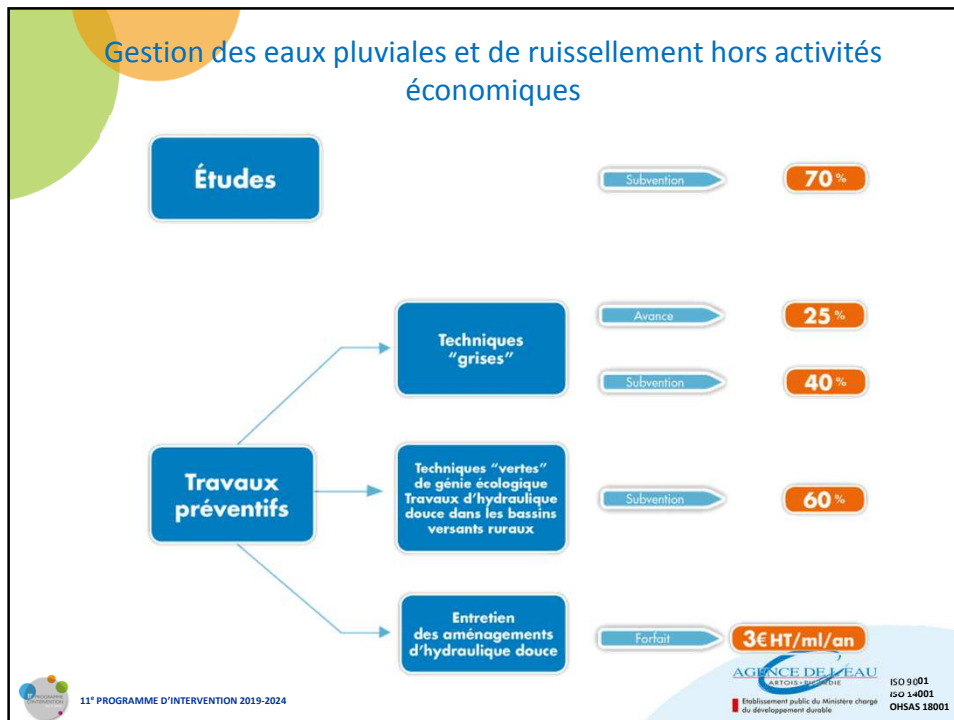


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

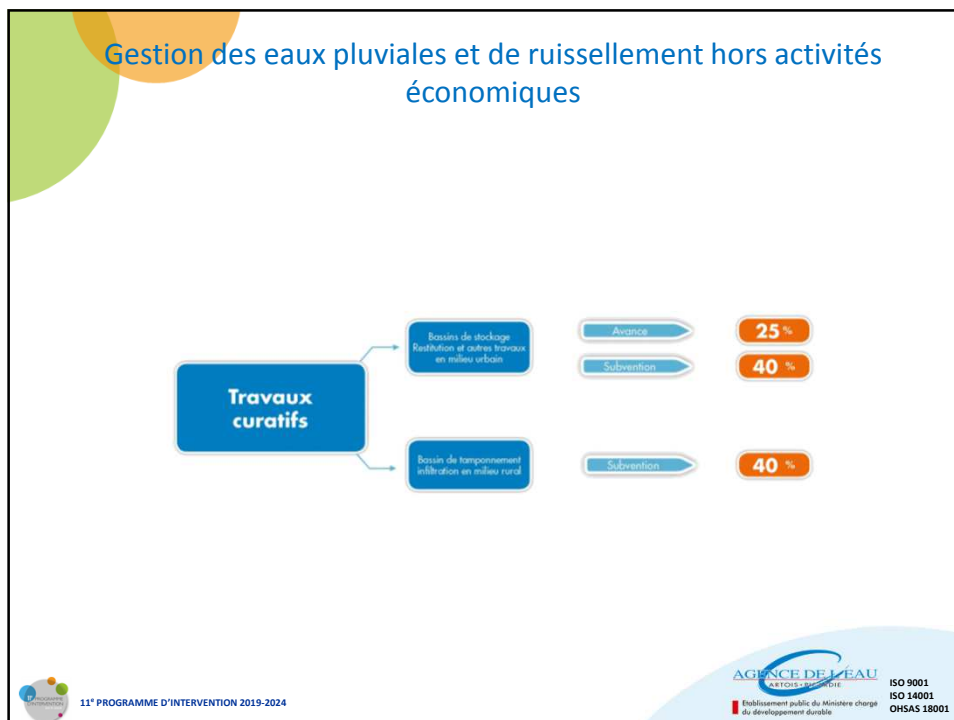
AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques



Gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques



Activités économiques hors agricoles

- **Objectif : soutenir les maîtres d'ouvrage des activités économiques hors agricoles pour la réduction ou la suppression de rejets de polluants émis ainsi que les économies d'eau ;**
- **A noter : la biodiversité et les travaux de gestion des milieux naturels font partie des travaux éligibles ;**
- **Appels à projets pour les PME, TPE et artisans**
 - Eaux pluviales / micropolluants / économies d'eau ;
 - Diagnostics / investissements / optimisation de l'exploitation des ouvrages d'épuration



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Activités économiques hors agricoles

Études	Subvention	50 %
<u>Aides permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'Union</u>		
Lutte contre les micropolluants Infiltration des eaux de temps de pluie	Avance	40 %
	Subvention	35 %
Lutte contre les macropolluants Stockage - Restitution des eaux de temps de pluie - Continuité écologique	Avance	40 %
	Subvention	25 %
Prévention des pollutions accidentelles	Avance	50 %
	Subvention	10 %
Appel à projets pour PME, TPE et artisans	Subvention	60 %



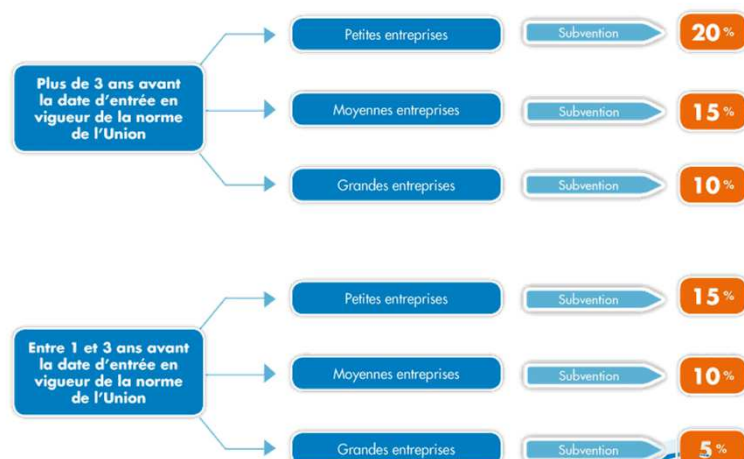
11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Activités économiques hors agricoles

Aides à l'investissement en faveur de l'adaptation anticipée aux futures normes de l'Union



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
16001
OHSAS 18001

Lutte contre les pollutions diffuses

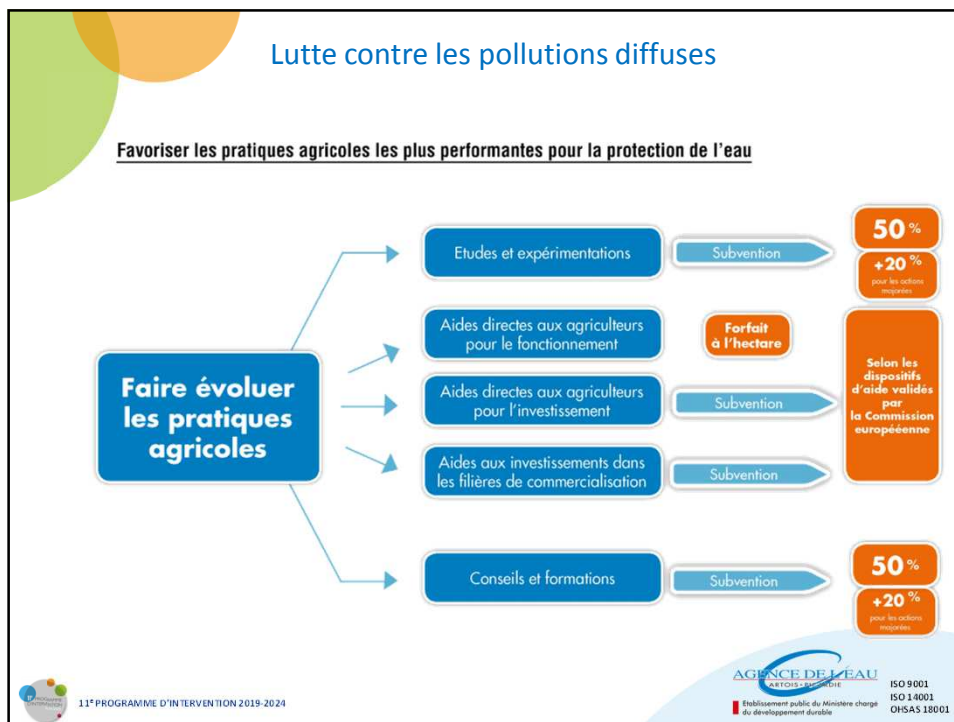
- **Objectif : apporter un soutien aux opérations visant**
 - une transition agro-écologique dans le domaine agricole ;
 - la réduction voire la suppression des produits phytosanitaires dans le domaine non-agricole.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001



Protection de la ressource en eau

- **Objectif : soutenir**
 - les études et procédures administratives relatives aux mesures à mettre en place pour la protection des captages d'eau potable ;
 - les travaux dans les périmètres de protection de captages d'eau potable ;
- **Critères d'éligibilité : prix minimum de la part eau potable à 1,30 € HT/m³ à partir de 2020 ;**
- **Taux d'intervention majoré pour :**
 - les délimitations d'aires d'alimentation de captages ;
 - les Diagnostics Territoriaux Multi-Pressions.

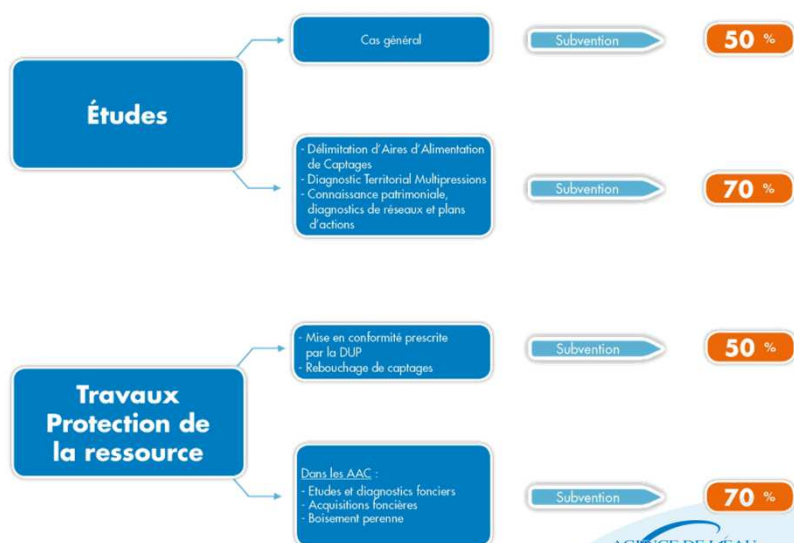


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Protection de la ressource en eau



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral

- **Objectif : soutenir les opérations visant la restauration et la gestion des milieux naturels et du littoral**
- **Critères de priorités**
 - **Générique : favoriser les projets pluriannuels à des échelles territoriales de type « bassin versant » ;**
 - **Géographique : zonage « cours d'eau » ;**
 - **Thématique : en matière de biodiversité, favoriser dans l'ordre les opérations concernant les mosaïques d'habitats, les habitats, les espèces et enfin les autres opérations.**



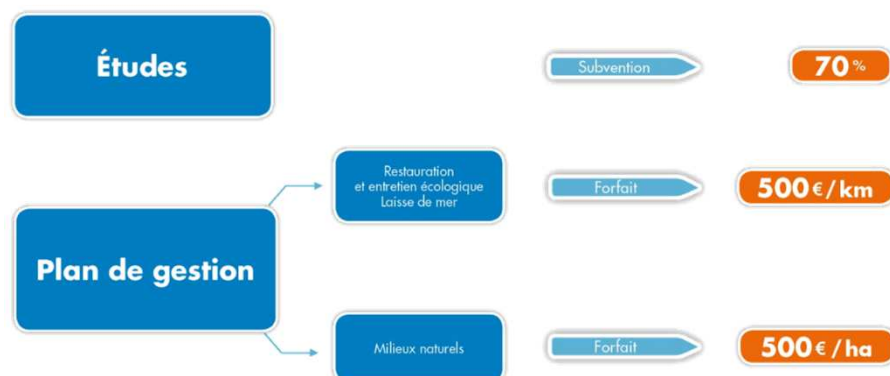
11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral

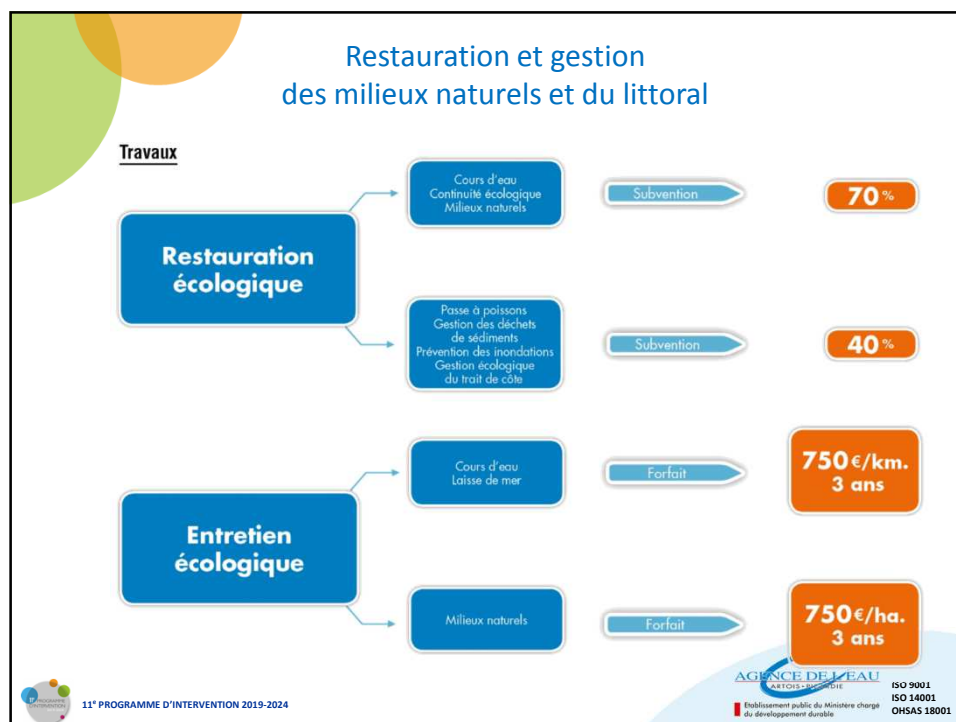
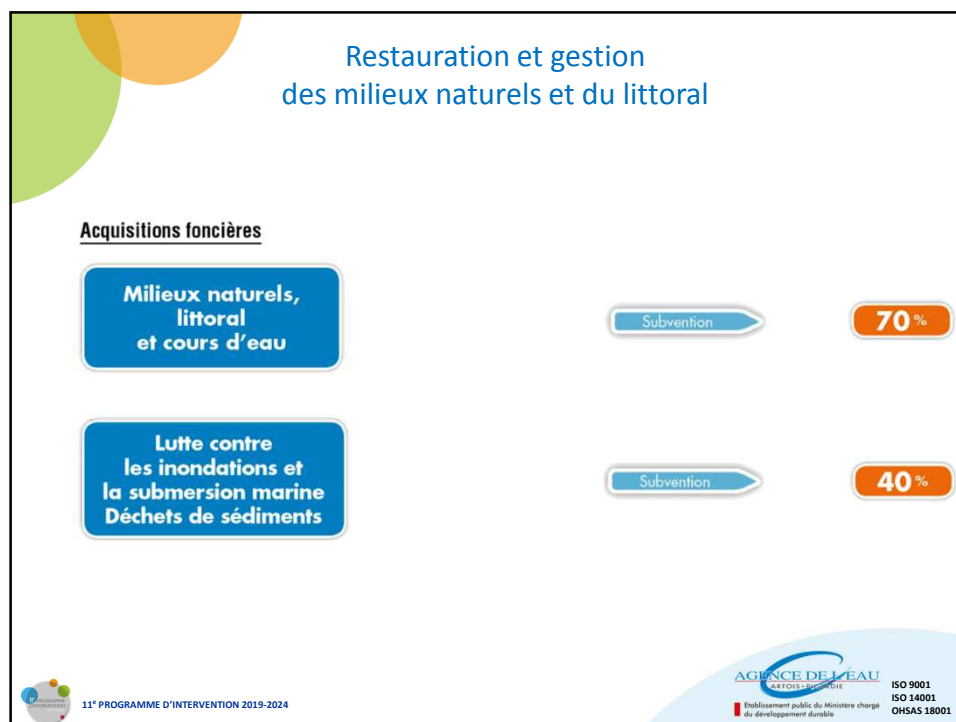
Etudes liées à un projet d'intervention



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001



Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral

Autres actions

Information et sensibilisation
Dispositifs d'accueil du public
Résorption des Habitats légers
de Loisirs en milieux humides

Subvention

25 %

Contrats Natura 2000
hors agricoles

Taux selon types d'opération



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Délibérations d'intervention « transversales »

- Animation territoriale ou thématique ;
- Etudes, recherche, innovation et connaissance environnementale ;
- Information, communication et éducation à l'environnement ;
- Action internationale.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Animation territoriale ou thématique

- **Objectif : soutenir les animations territoriales ou thématiques qui ont pour but de**
 - lutter contre la pollution de l'eau ;
 - préserver les milieux aquatiques ;
 - intégrer la gestion de l'eau dans les différentes politiques de planification urbaine.
- **Principaux points :**
 - le financement de missions est le principe et le financement de poste est l'exception ;
 - Le financement de missions est basé sur la production d'un coût journalier présenté par le bénéficiaire ;
 - Au-delà de 6 années, les financements sont conditionnés à une évaluation externe.

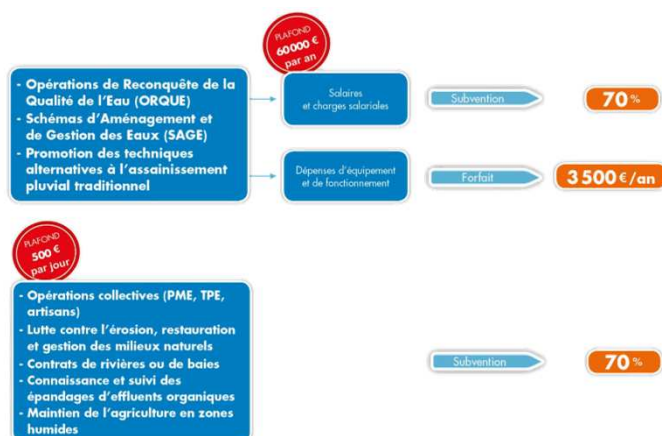


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Animation territoriale ou thématique

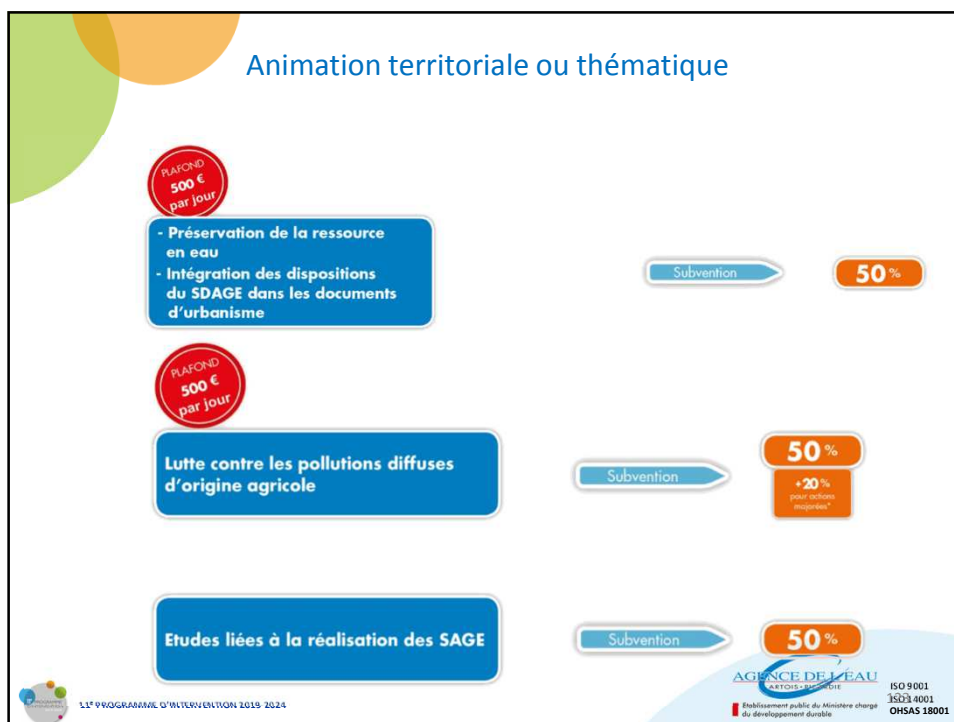


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

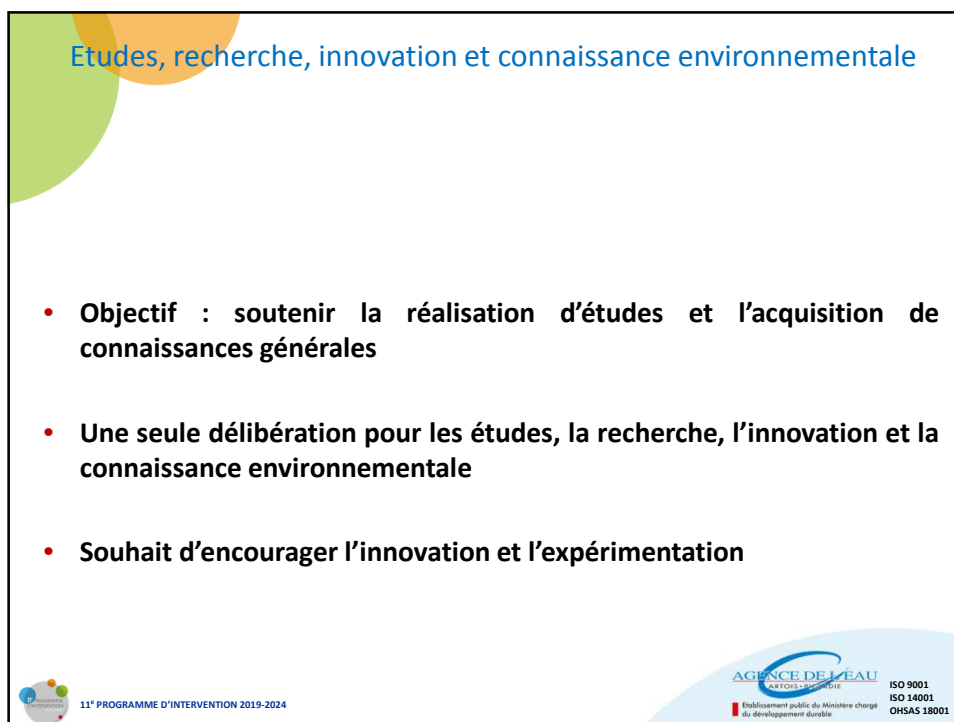
ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

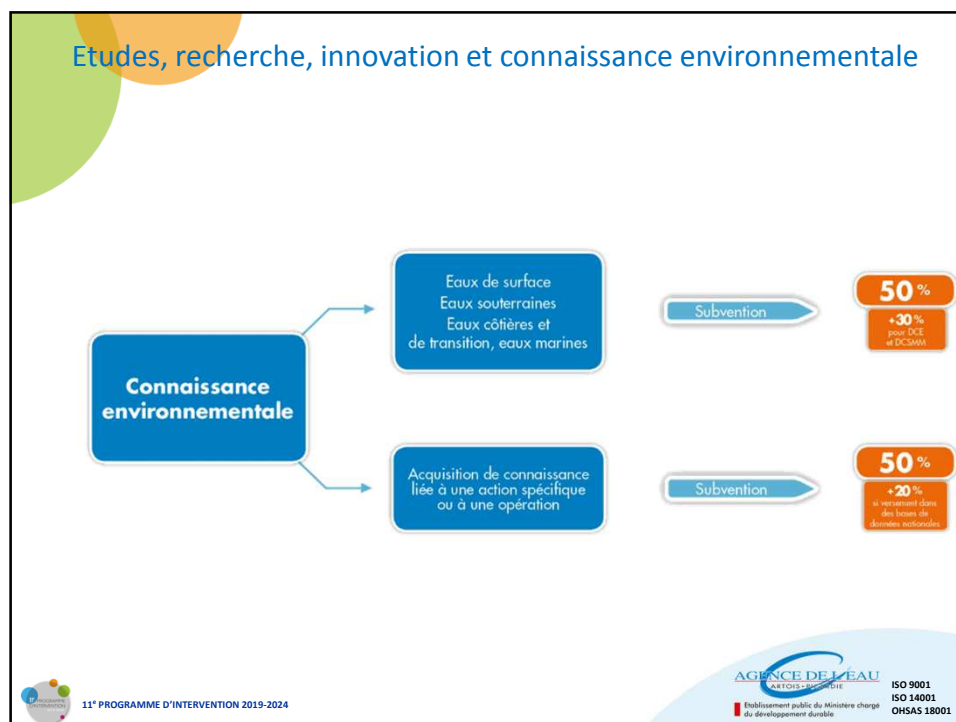
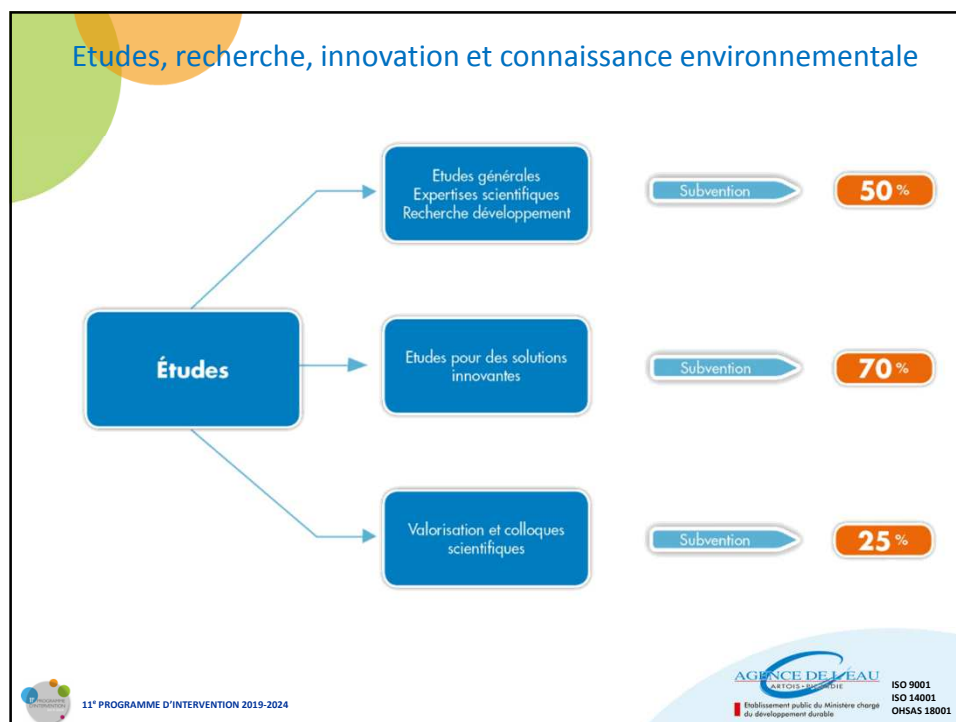
Animation territoriale ou thématique



Etudes, recherche, innovation et connaissance environnementale

- **Objectif : soutenir la réalisation d'études et l'acquisition de connaissances générales**
- **Une seule délibération pour les études, la recherche, l'innovation et la connaissance environnementale**
- **Souhait d'encourager l'innovation et l'expérimentation**





Information, communication et éducation à l'environnement

- **Objectif : apporter un soutien**
 - aux actions de communication réalisées pour promouvoir les opérations financées par l'Agence ;
 - aux opérations d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées dans le cadre de partenariats.
- **De manière générale, dans chaque délibération d'intervention, financement possible des actions de communication spécifiques**
 - subvention de 50% ;
 - plafond de 20 000 € par projet.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Information, communication et éducation à l'environnement

- **Scolaires de cycles « traditionnels »**
 - Prestation d'animation par des structures sélectionnées par appel d'offres
- **Scolaires plus spécialisés (lycées techniques et agricoles) financés via :**
 - Un partenariat « classique » ;
 - Les opérations destinées aux jeunes du Parlement des Jeunes pour l'eau.



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Information, communication et éducation à l'environnement

- **Partenariats classiques - maintien des modalités actuelles par appels à projets**
 - subvention de 50% ;
 - plafond de 30 000 € par projet.
- **Opérations destinées au Parlement des Jeunes pour l'Eau:**
 - Exception au seuil plancher de 10 000 € de dépenses finançables proposé dans la délibération « modalités générales » : seuil plancher à 2 500 € de travaux et subvention de 80%.

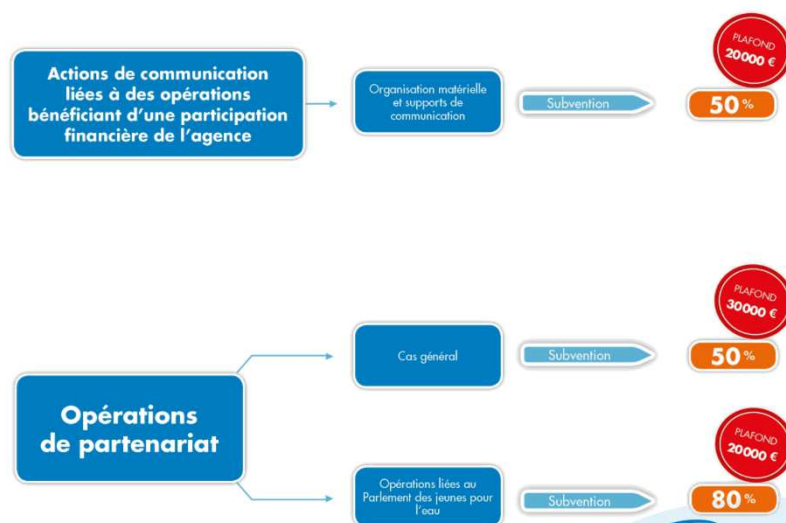


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Information, communication et éducation à l'environnement



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Action internationale

- **Objectif : apporter un soutien**
 - dans le cadre de la coopération décentralisée ou de la solidarité internationale pour des projets d'alimentation en eau et/ou d'assainissement dans les pays en développement et émergents ;
 - dans le cadre de la coopération institutionnelle pour diffuser le modèle français de gestion intégrée de l'eau par bassin ou pour constituer des réseaux d'acteurs de l'eau.

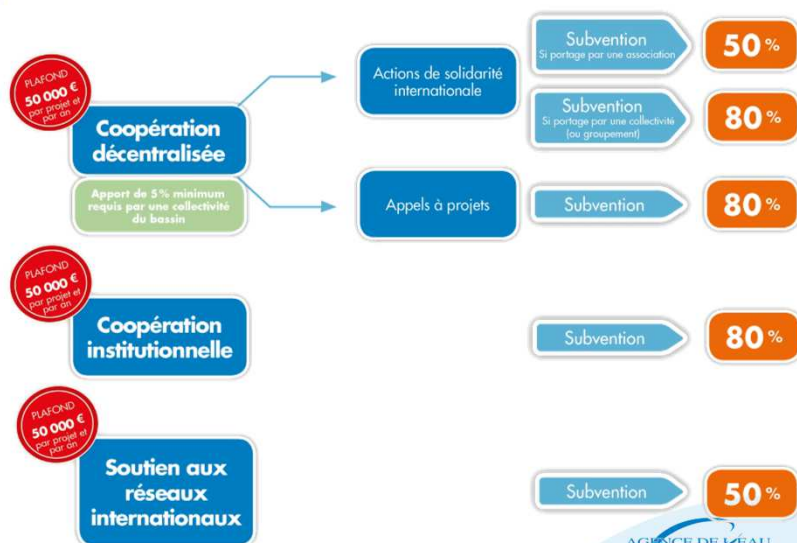


11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Action internationale



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

